

IUT Paris Descartes  
Département de Carrières sociales  
Formation initiale

Option : ASSC

Rubrique « Meilleurs travaux étudiants »  
du département Carrières sociales de l'IUT de Paris  
Accueil de la page :  
<<https://www.iut.parisdescartes.fr/metiers-du-social-socioculturel/meilleurs-travaux-etudiants-carrieres-sociales/>>

# Réalité et fiction de la Piraterie

Mémoire de DUT

Session de mai 2011

RAMES Antonin

Directeur de mémoire : POGNANT Patrick



IUT Paris Descartes

Département de Carrières sociales

Formation initiale

Option : ASSC

# Réalité et fiction de la Piraterie

Mémoire de DUT

Session de mai 2011

RAMES Antonin

Directeur de mémoire : POGNANT Patrick

# Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier Patrick Pognant, directeur de mémoire, pour ses encouragements et ses conseils avisés.

Merci également à tous mes camarades qui ont, par leurs réflexions judicieuses, contribué à l'élaboration de ce travail.

Enfin, je remercie tout particulièrement mes proches, dont les avis ont nourri ma réflexion, et qui m'ont soutenu pendant toute la durée de ce travail.

# Sommaire

Introduction.....	1
Première partie : Portrait historique du pirate.....	3
I/ Tour d’horizon .....	4
a. Approche historico-géographique.....	4
b. Définition des termes.....	8
II / La garde-robe du pirate.....	11
a. Des vêtements utilitaires .....	12
b. ... mais recherchés !.....	13
III/ Vie quotidienne et idéologie .....	15
a. Analyse de la société pirate.....	15
b. Le rapport du pirate à l’argent .....	17
Seconde Partie : Quand la réalité devient mythe .....	19
I/ Les architectes du mythe .....	20
a. Les écrivains .....	20
b. Les films.....	23
II/ Un décor de rêve .....	25
a. Les îles paradisiaques.....	25
b. Le trésor .....	27
c. La ville caricaturée à l’extrême.....	29
III/ Le costume du pirate évolue avec son temps .....	31
a. Le pirate-héros .....	32
b. Le pirate de comédie .....	33
c. Le pirate rebelle.....	33
Troisième partie : Quand le mythe se heurte à une nouvelle réalité .....	35
I/ La révolte pirate, un élément inchangé ... ou presque .....	36
a. Le pirate se bat contre sa réalité .....	37
b. Le règne de la piraterie organisée .....	39
II/ Le contexte économique et politique .....	41
a. Le contexte économique.....	42
b. Le contexte politique .....	44
Conclusion.....	47

<b>Sources documentaires</b> .....	51
Bibliographie.....	51
Filmographie.....	52
Webographie.....	54
<b>Annexes</b> .....	55

## Introduction

Lorsque j'ai, pour la première fois, eu l'idée singulière de faire mon mémoire de fin d'études sur la piraterie, j'étais à la fois plein d'enthousiasme et sceptique. Le sujet me passionnait, mais j'avais peur d'une part de ne pas avoir assez de matière à traiter, et d'autre part de rapidement tomber dans un genre de fresque historique interminable. Non pas que l'aspect historique de la piraterie me dérange (c'est même la dimension que je préfère), mais je risquais de vite virer au hors-sujet. J'ai néanmoins pris le risque et ne le regrette pas.

D'où me vient cette fascination pour le monde flibustier ? Sans pouvoir le dire précisément, je sais que cela remonte à longtemps. Tout petit déjà, le *Jolly Roger*, ce pavillon noir à tête de mort et tibias croisés, me faisait rêver. Long John Silver, le terrible marin amputé d'une jambe que l'on rencontre dans *L'Île au trésor* de R.L. Stevenson, était mon personnage préféré. Je l'aimais d'autant plus que, dans la seule version cinématographique que je connaissais, son rôle était merveilleusement joué par Charlton Heston, qui donne une profondeur imposante au personnage. Malgré le fait qu'il passe la quasi-totalité de l'histoire à trahir et à tuer, je ressentais pour lui la même affection inconditionnelle que le jeune Jim Hawkins, héros de l'histoire. J'aimais tellement le vieux loup de mer que j'étais plus triste qu'autre chose lorsqu'à la fin de l'aventure je le voyais voguer au loin à bord de son bateau, en sachant que Jim ne le reverrait jamais. J'ai ensuite grandi, mais le pirate est resté ancré quelque part dans mon esprit et ne m'a plus jamais quitté.

Quoi qu'il en soit, c'est grâce à cette passion pour la piraterie que j'ai pu observer l'évolution de l'intérêt du public vis-à-vis du phénomène. En effet, on assiste à un nouvel engouement pour la piraterie. Les jeux en lien avec la flibuste se font de plus en plus nombreux : que ce soient les jeux en *flash*<sup>1</sup> sur le site Facebook, les jeux de PC tels que *Burning Sea* ou *Seafight*, les jeux de stratégie ou de plateau comme *Jamaïca*, ou encore des jeux de famille traditionnels au nouveau design tels que les échecs « pirates vs marine royale », les pirates ont envahi l'univers ludique. Les écrivains et auteurs de bandes dessinées ont eux aussi remis la main à la plume : on ne

---

<sup>1</sup> Jeux généralement peu développés, jouables en ligne et sans installer de programme.

citera pour l'exemple que les bandes dessinées *Long John Silver*<sup>2</sup> et *Pirates*<sup>3</sup>, et le roman de Michael Crichton *Pirates*<sup>4</sup>, publié à titre posthume. Enfin, on assiste également au renouveau des films de pirates avec la trilogie *Pirates des Caraïbes* de Gore Verbinski (qui devrait se transformer en double trilogie sous la direction de Rob Marshall, avec la bénédiction des studios Disney).

Après plusieurs flops sur grand écran, la piraterie avait donc perdu ses lettres de noblesse. Aujourd'hui, elle les retrouve peu à peu, avec de nouveaux personnages emblématiques et hauts en couleurs : loin du héros chevaleresque campé par Errol Flynn dans *Captain Blood*, le pirate est à présent sale et rebelle, mais il reste envoûtant, charismatique et épris de liberté.

Mais d'où sort ce personnage que nous connaissons tous ? Est-il un reflet fidèle du pirate historique ? Une créature de pure fiction montée de toutes pièces ? Une projection vivante de nos fantasmes de liberté et de rébellion ? Ou peut-être un mélange complexe de toutes ces choses ? Réalisateurs et écrivains ont si savamment mêlé clichés et faits authentiques depuis plusieurs décennies qu'il paraît aujourd'hui impossible de discerner fiction et réalité.

Il s'agira donc ici de répondre à la question suivante : comment, à travers la littérature et le cinéma, l'image de la piraterie a-t-elle évolué pour devenir un mythe ? Que penser de ce mythe par rapport à la réalité de la piraterie moderne ?

La première partie de ce mémoire permettra de peindre un portrait du pirate tel qu'il était aux 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Puis, en se basant sur ce portrait authentique, nous analyserons les éléments qui, remaniés par la plume des écrivains et la caméra des réalisateurs, ont transformé la réalité de la piraterie en mythe. Enfin, nous comparerons ce mythe au phénomène de la piraterie moderne, une réalité froide, bien loin des cartes au trésor et des perroquets au plumage chatoyant.

---

<sup>2</sup> DORISON, Xavier. LAUFFRAY, Mathieu. *Long John Silver*. France : Dargaud, 2008. 58 p.

<sup>3</sup> BONIFAY, Philippe. TERPANT, Jacques. *Pirates*. Italie : Casterman, 2008. 240 p.

<sup>4</sup> CRICHTON, Michael. *Pirates*. Paris : Robert Laffont, 2010. 302 p.



# **Première partie**

## **Portrait historique du pirate**

La piraterie ne s'est pas construite en un jour. Il a fallu plusieurs siècles aux écumeurs des mers pour trouver les endroits stratégiques où commettre leurs méfaits, établir leurs comptoirs et élaborer leurs stratégies d'attaque. La piraterie s'est ainsi adaptée à son temps, évoluant de façon géographique et historique, et acquérant petit à petit les caractéristiques qui ont contribué plus tard à la création de son mythe.

## I/ Tour d'horizon

### a. Approche historico-géographique

Un véritable tour du monde. C'est ainsi que la piraterie a évolué entre son apparition dans l'antiquité et sa chute à la fin du 19<sup>e</sup> siècle. Partie d'Europe du nord et de la Méditerranée, elle traverse ensuite l'Atlantique jusqu'au continent américain. Quelque temps plus tard, les flibustiers font de nouveau voile vers l'Est, direction les côtes africaines et Madagascar, pour finir dans l'océan Indien et la Mer de Chine. Étudions ce parcours plus en détail (voir annexe 2, p. II).

C'est en Europe qu'apparurent les premiers pirates. On trouve de nombreuses traces écrites de leur existence, tant dans les textes de loi que dans les récits de fiction. Ainsi, comme le fait remarquer Philippe Jacquin dans *Sous le pavillon noir, pirates et flibustiers*, des personnages tirés des poèmes d'Homère tels que Ménélas, Achille ou encore Ulysse, n'hésitent pas à faire de la piraterie leur principale source de revenus<sup>5</sup>. On peut donc remonter très loin pour dater la naissance de la piraterie. Il paraît raisonnable de la situer dans la Grèce Antique (et plus globalement dans la Méditerranée), comme le suggère Philip Sterle : « Dans l'Antiquité, les peuples de la Méditerranée, tels les Phéniciens, les Crétois et les Grecs, étaient d'excellents marins- et pirates<sup>6</sup>. » Par ailleurs, l'auteur ajoute que l'épisode le plus célèbre de la piraterie de l'Antiquité est sans nul doute l'enlèvement de Jules César en 78 avant J.-C. par des pirates de Cilicie, qui ne relâchèrent le futur *imperator* que contre une rançon

---

<sup>5</sup> JACQUIN, Philippe. *Sous le pavillon noir, pirates et flibustiers*. France : Gallimard, coll. « Découvertes Gallimard Aventures », 1988, p. 12.

<sup>6</sup> STERLE, Philip. *Les Pirates*. Paris : Nathan, coll. « Tout Un Monde », 1997, p. 9.

colossale<sup>7</sup>. Quoi qu'il en soit, c'est également à cette époque que la piraterie perd son statut de profession pour devenir une activité criminelle d'une part, et politico-militaire d'autre part. Philippe Jacquin explique en effet que la piraterie « est condamnée au nom du droit commun au même titre que le vol. Toutefois, Xénophon reconnaît qu'elle peut être légitime lorsqu'elle s'insère dans le cadre d'une guerre<sup>8</sup>. » Les Grecs avaient donc posé les bases qui allaient permettre l'invention, quelques siècles plus tard, de la notion de corsaire (voir section suivante).

Plus au nord et plusieurs siècles plus tard, c'est au tour des Vikings de faire leur apparition sur la scène pirate vers la fin du 8<sup>e</sup> siècle. Originaires des pays scandinaves, le pillage était pour eux un moyen de survie dans la mesure où, d'après Philip Sterle, la pêche, l'agriculture et le commerce n'étaient pas suffisants pour leur permettre d'affronter les conditions extrêmes de leurs pays. Ils menaient donc des expéditions parfois périlleuses pour piller les côtes étrangères, et c'est d'ailleurs ainsi qu'ils ont été les premiers hommes à poser le pied sur le continent américain<sup>9</sup>.

C'est d'ailleurs de l'Amérique que nous allons parler à présent. Après un nouveau saut dans le temps, nous voici au 13<sup>e</sup> siècle, période qui voit les Français s'engager dans la piraterie. Gilles Lapouge, dans *Les Pirates, Forbans, flibustiers, boucaniers et autres gueux de mer*, donne un aperçu pittoresque de ce que devait être l'Europe de l'ouest à cette époque : un nid de pirates français, anglais et hollandais s'est créé à La Rochelle, et la ville porte à présent le nom affectueux de République des Gueux de Mer. Pendant ce temps, l'Angleterre n'est pas en reste, puisque là aussi l'activité pirate se développe de façon alarmante, d'autant plus qu'elle reçoit le soutien de l'aristocratie, qui y voit une façon peu onéreuse de s'enrichir un peu plus rapidement<sup>10</sup>. C'est le moment que choisit un certain Christophe Colomb pour établir la première colonie espagnole aux Bahamas, sur l'île Watling, le 12 Octobre 1492. Sans le savoir, il vient de découvrir un territoire de chasse idéal pour tous les pirates venus d'Europe, qui vont pouvoir profiter des conflits entre la France, l'Espagne, l'Angleterre et la Hollande pour sévir (presque) impunément. En plus de ces pirates

---

<sup>7</sup>Ib. p. 9.

<sup>8</sup> JACQUIN, Philippe, *op. cit.*, p. 16.

<sup>9</sup> STERLE, Philip, *op. cit.*, p. 10.

<sup>10</sup> LAPOUGE, Gilles. *Les Pirates, Forbans, flibustiers, boucaniers et autres gueux de mer*. Paris : Phébus, coll. « Phébus libretto », 1987, pp. 49-55.

venus d'Europe, d'autres viennent grossir les rangs de ceux qui se font appeler « Frères de la côte<sup>11</sup> » : esclaves en fuite ou (plus rarement) affranchis, criminels, déserteurs de la marine Royale, ou encore engagés. Ces derniers étaient de pauvres gens qui échangeaient leur voyage jusqu'en Amérique contre un contrat de trois ans de travail dans les plantations, à leur arrivée. Réduits à l'état d'esclaves, ils ne possédaient littéralement rien lorsqu'arrivait la fin de leur contrat. Livrés à eux-mêmes, ils n'avaient en général pas d'autre choix que de se tourner vers la piraterie pour survivre.

Bien qu'il reste beaucoup à dire sur la piraterie dans les Antilles, nous délaierons (pour y revenir plus tard) les eaux claires des Caraïbes pour celles, tout aussi intéressantes, des côtes Africaines. Depuis l'arrivée de Colomb et l'installation des premières colonies antillaises, que s'est-il passé ? Les pirates ont profité des guerres de rivalité déchirant ce nouveau terrain de chasse pour s'en donner à cœur joie. Les Français et les Anglais, alliés contre les Espagnols, ont pillé sans relâche villes, comptoirs et vaisseaux, protégés par des rois de France et d'Angleterre bien heureux d'avoir à disposition une telle force à utiliser contre leurs ennemis. Mais toutes les « bonnes » choses ont une fin, même pour les pirates, comme l'explique Gilles Lapouge<sup>12</sup>. Les Espagnols, non contents des activités pirates, lancent de vastes raids punitifs contre les principaux repaires de pirates, ce qui diminue dangereusement le nombre de ces derniers. Puis, en 1713, c'est le coup de grâce : la paix d'Utrecht est signée, autrement dit la France, l'Angleterre et l'Espagne ne sont plus ennemies, ce qui enlève tout prétexte ou excuse aux pirates pour justifier leurs activités. Désormais considérés comme hors-la-loi, la plupart fuit les eaux américaines pour se réfugier dans celles, plus accueillantes, d'Afrique. Là-bas, à en croire Philip Sterle<sup>13</sup>, le travail ne manque pas pour nos aventuriers : on trouve le long du continent de quoi satisfaire tous les désirs d'un pirate : villes, comptoirs, navires chargés d'or et d'ivoire, ou encore d'esclaves. C'est ainsi qu'après La Rochelle en France et l'Île-de-la-Tortue aux Caraïbes, un nouveau repaire de pirates est établi sur l'île de Madagascar, qui devient

---

<sup>11</sup> STERLE, Philip, *op. cit.*, p. 16.

<sup>12</sup> LAPOUGE, Gilles, *op. cit.*, pp. 58-61.

<sup>13</sup> STERLE, Philip, *op. cit.*, pp. 23-27.

une sorte de comptoir illégal où les pirates font escale pour vendre leurs butins récoltés sur les côtes africaines, dans la Mer Rouge et dans l’océan Indien.

Pendant ce temps, plus à l’est du planisphère, une piraterie « à part » s’est développée : la piraterie d’Extrême-Orient. Philip Sterle<sup>14</sup>, dans *Les Pirates*, explique que la mer de Chine a connu la piraterie dès le Moyen Âge : les Chinois, excellents marins et constructeurs de bateaux (et accessoirement inventeurs de la boussole), ont, eux aussi, eu leur lot de criminalité navale. On peut cependant singulariser ce « courant » de piraterie pour deux raisons. Tout d’abord, alors que le reste du monde voit les pirates d’origine européenne sillonner les mers au gré des conflits qui les chassent ou les attirent, la Chine et ses voisins assistent au développement d’une piraterie de plus en plus structurée, qui s’organise pour faire face aux changements sans les fuir. En réalité, on peut presque faire un rapprochement entre la piraterie chinoise aux 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles et les triades asiatiques actuelles. Ce qui nous amène au deuxième point essentiel qui fait de la piraterie chinoise une classe à part : les pirates d’Extrême-Orient ont tendance à former de véritables armées. S’il n’est pas rare de voir un capitaine commander plusieurs vaisseaux dans les Caraïbes et les eaux africaines, ce sont des milliers d’hommes qui, en Chine, se réunissent parfois sous la houlette d’un seul chef. L’exemple parfait pour illustrer cette particularité est sans nul doute celui de M<sup>me</sup> Cheng (ou Ching, selon Gilles Lapouge<sup>15</sup>), veuve d’un capitaine pirate chinois, et qui à la mort de son mari décide de reprendre le commandement de sa flotte, flotte qui, d’après Philip Sterle<sup>16</sup>, se compose « de 800 jonques armées, de 1000 petits bateaux et de plus de 70 000 hommes et femmes » ; une véritable armada donc, structure que l’on ne trouve pas dans la piraterie antillaise ou africaine. Par ailleurs, les pirates chinois se différencient des autres par leur style de vie, mais nous reviendrons sur ce point ultérieurement.

---

<sup>14</sup> *Ib.* pp. 32-33.

<sup>15</sup> LAPOUGE, Gilles, *op. cit.*, pp. 111-117.

<sup>16</sup> STERLE, Philip, *op. cit.*, p. 33.

## b. Définition des termes

Si la piraterie des Antilles a été mise de côté jusqu'à présent, c'est qu'elle va maintenant permettre de clarifier certains termes. De plus, comme nous allons le voir, ce sont les Caraïbes qui ont le plus inspiré auteurs et réalisateurs pour les histoires de pirates, corsaires, flibustiers, etc. Et justement : corsaires, pirates, flibustiers, boucaniers, aventuriers, quelle est la différence ? Penchons-nous sur l'étymologie de ces mots et leur signification.

Honneur au terme « pirate », un hyperonyme qui regroupe l'ensemble de ces malfrats de la mer (à l'exception des corsaires). Notons que « forban » est lui aussi un terme général, à la différence près qu'il vient du vieux français *forbannir* (qui signifiait « bannir »), alors que « pirate » vient du latin *pirata*<sup>17</sup>. La notion de « forban » est donc spécifique du français. Dans *Les Pirates*, Philip Sterle nous apprend que « le terme pirate date de l'Antiquité grecque, il y a plus de deux mille ans. Il signifiait assaillant<sup>18</sup>. » Jean-Pierre Moreau, quant à lui, nous dit ceci :

Était considéré comme *pirata* celui qui, en pillant le navire d'autrui, ne respectait pas le droit de propriété. Deux millénaires plus tard, la définition est toujours d'actualité : notre pirate est juridiquement considéré comme un « entrepreneur privé » parcourant les mers pour s'emparer par la force de bâtiments, quelle que soit leur origine (article 101 de la convention de Montego Bay 1982)<sup>19</sup>.

Comme il a été dit précédemment, la piraterie (dans son sens large) a d'abord été un métier légal et reconnu avant de devenir une activité criminelle : c'était un savoir-faire à mi-chemin entre les domaines militaires et commerciaux. Puis le pirate devient hors-la-loi. La cinquième édition du dictionnaire de l'Académie Française (1798) en donne donc la définition suivante : « PIRATE. subst. masc. Écumeur de mer, celui qui, sans commission d'aucune Puissance, court les mers pour voler, pour

---

<sup>17</sup> Site officiel du Dictionnaire Larousse. (page consultée le 21 mai 2011) <<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/forban>>

<sup>18</sup> STERLE, Philip, *op. cit.*, p. 4.

<sup>19</sup> MOREAU, Jean-Pierre. *Une histoire des pirates des mers du Sud à Hollywood*. France : éditions du Tallandier, coll. « Points », 2006, p. 341.

pillier<sup>20</sup>. » Dans son ouvrage *Les Pirates, Forbans, flibustiers, boucaniers et autres gueux de mer*, Gilles Lapouge fait d'ailleurs remarquer que jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle, le mot pirate n'est utilisé qu'en substantif. Puis, « l'usage se répand d'utiliser le mot pirate également comme adjectif et les dictionnaires ratifient cet usage<sup>21</sup>. » À mesure que le temps passe, le terme pirate désigne donc un champ de plus en plus large, si bien que le dictionnaire *Larousse* définit aujourd'hui le pirate comme étant un « aventurier qui courait les mers pour se livrer au brigandage, attaquant les navires de commerce<sup>22</sup>. » On note l'emploi étrange de l'imparfait, comme si le pirate appartenait irrévocablement au passé.

Il convient de souligner un point essentiel dans la définition du dictionnaire de l'Académie Française de 1798, à savoir la notion de commission. La simple évocation de ce terme rend la définition du dictionnaire de l'Académie Française bien plus fiable que celle du *Larousse*. En effet, c'est bel et bien la commission délivrée par un gouvernement qui différencie le corsaire, mercenaire légal, du pirate, criminel et hors-la-loi. L'écrivain Washington Irving, dans son ouvrage *Tales of a traveller*, souligne d'ailleurs cette différence fondamentale dans une phrase restée célèbre : « Il n'y a en effet qu'un pas du corsaire au pirate ; tous deux combattent pour l'amour du butin, seulement le dernier est le plus brave, puisqu'il affronte à la fois l'ennemi et le gibet<sup>23</sup>. » Sans aller jusqu'à taxer les corsaires de lâcheté ou de couardise, il faut reconnaître qu'en dehors des abordages et des combats navals, le risque était moindre pour eux que pour les pirates. Quoi qu'il en soit, on peut donc décrire le corsaire comme étant un « pirate légal », un mercenaire à la solde d'un État.

Mais alors, que penser du cas des flibustiers ? En effet, ces derniers recevaient eux aussi des commissions, mais étaient toutefois considérés comme des pirates, et non comme des corsaires. Gilles Lapouge nous éclaire sur le cas un peu particulier de ces flibustiers et de leurs commissions :

---

<sup>20</sup> Site des Dictionnaires d'autrefois. (page consultée le 14 avril 2011) <<http://artflx.uchicago.edu/cgi-bin/dicos/pubdico1look.pl?strippedhw=pirate>>

<sup>21</sup> LAPOUGE, Gilles, *op. cit.*, p. 65.

<sup>22</sup> Site officiel du Dictionnaire Larousse. (page consultée le 14 avril 2011) <<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/pirate>>

<sup>23</sup> IRVING Washington, *Tales of a traveller*, 1824, cité par JACQUIN Philippe, *Sous le pavillon noir, pirates et flibustiers*. France : Gallimard, coll. « Découvertes Gallimard Aventures », 1988, p. 109.

Considérons d'abord ces commissions. Elles leur sont décernées par les gouverneurs que l'Angleterre, la France ou d'autres Etats envoient dans les îles mais ces gouverneurs sont des canailles ou des lâches. Leur autorité est nulle et nulle celle de leurs commissions. Ces papiers ne valent rien, ils fonctionnent comme talisman ou comme gri-gri. Un forban, possesseur d'un document que lui a remis le gouverneur d'une île danoise, pille les bateaux espagnols, sème l'épouvante dans les églises, tue les curés. Un jour, un curieux examine le document : celui-ci autorisait son possesseur à chasser les chèvres dans l'île d'Hispaniola. Ce trait de ruse un peu burlesque est bien dans la manière de la flibuste. Il la désigne clairement comme piraterie, non comme troupe du roi<sup>24</sup>.

Les flibustiers sont donc des pirates, qui profitent de commissions sans valeur, délivrées par des hommes corrompus pour justifier leurs actes. Ces actes sont commis exclusivement dans les Antilles, le système flibustier ne pouvant fonctionner que dans le contexte géopolitique que fournissent les îles et les conflits qu'elles génèrent. Lorsque l'on parle de flibustiers, on parle donc des pirates des Caraïbes. Selon Philippe Jacquin, « le terme flibustier, dérivé du néerlandais *vrijbouter*, libre faiseur de butin, apparaît au début du 17<sup>e</sup> siècle après les exploits des pirates hollandais<sup>25</sup>. » Si les différents auteurs ont du mal à se mettre d'accord sur l'étymologie exacte du mot, tous s'accordent en revanche pour dire que le terme original dérive du néerlandais. Nous ne les contredirons donc pas.

Il est impossible de parler des flibustiers sans parler du même coup des aventuriers et des boucaniers, d'une part parce que tous n'officent qu'aux Caraïbes, et d'autre part parce que ces trois « groupes » sont souvent réunis sous le nom de « frères de la côte », nom qu'ils se donnaient volontiers eux-mêmes. Ils sont tous français ou hollandais, et vouent une haine féroce aux Espagnols qui ont tendance à leur mener la vie dure. Les aventuriers sont des bûcherons « qui abattent le bois de teinture sur la côte du Honduras et dans le golfe de Campeche<sup>26</sup> », deux zones géographiques gardées jalousement par les Espagnols « qui interdisent la coupe du bois dans leurs colonies<sup>27</sup> ». C'est donc un peu par bravade et surtout pour ce bois de tein-

---

<sup>24</sup> LAPOUGE, Gilles, *op. cit.*, p. 43.

<sup>25</sup> JACQUIN, Philippe, *op. cit.*, p. 69.\*

<sup>26</sup> JACQUIN, Philippe, *op. cit.*, p. 68.

<sup>27</sup> *Ib.* p. 69.



ture revendu très cher que les aventuriers se risquent en territoire ennemi. Les boucaniers, quant à eux, ont pour domaine de prédilection la chasse. En effet, après avoir saccagé l'île d'Hispaniola, les Espagnols l'ont abandonnée aux Français en laissant les troupeaux de vaches et de cochons qu'ils y avaient introduits retourner à l'état sauvage. Ce sont ces troupeaux qui deviennent alors la proie des chasseurs français et hollandais : une fois les animaux abattus, les hommes tannent le cuir pour en faire commerce et fument la viande pour la conserver. La technique utilisée pour cette étape leur a été enseignée par les Indiens caraïbes : pour être fumée, la viande est suspendue à un gril fait de claies de bois et appelé *boucan*, d'où le nom des boucaniers<sup>28</sup>. Avant de clore ce chapitre, il est important de préciser que les « frères de la côte » aimaient se mélanger : le passage de l'état de boucanier à celui de flibustier ou d'aventurier se faisait fréquemment, comme l'explique Philippe Jacquin : « Entre les groupes l'osmose est totale. Un temps on devient boucanier, puis on se lance dans la flibuste, enfin on se réfugie chez les coupeurs de bois du Honduras<sup>29</sup>. »

## **II / La garde-robe du pirate**

S'il convient ici de parler des habits que portaient nos flibustiers du 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle, c'est que le costume du pirate tel qu'il est décrit dans la littérature et le cinéma a beaucoup contribué à forger une image souvent erronée du forban. Cette partie servira donc de point de comparaison pour la suite du raisonnement, et permettra par ailleurs de rétablir un soupçon de vérité sur l'accoutrement historique des pirates des Caraïbes. C'est effectivement sur la piraterie des Antilles que sera axée la suite du raisonnement, car c'est elle qui a par la suite le plus inspiré les écrivains et les cinéastes.

---

<sup>28</sup> LAPOUGE, Gilles, *op. cit.*, p. 56.

<sup>29</sup> JACQUIN, Philippe, *op. cit.*, p. 69.

#### a. Des vêtements utilitaires ...

Tout d'abord, il va de soi que les vêtements portés à bord par les marins (et donc par les pirates) devaient être pratiques et résistants afin de durer le plus longtemps possible et de fournir une bonne protection contre les intempéries. Par conséquent, si certains corsaires de Dieppe ou de Saint-Malo ont dû se protéger contre le froid en arborant des bottes en cuir, il est en revanche fort peu probable que les boucaniers des Antilles aient porté ce type de chaussures étant donné la chaleur qui règne sous les Tropiques. Ce n'est donc qu'à Hollywood que l'on verra les pirates des Caraïbes se pavaner chaussés d'épaisses bottes à revers en cuir ! Mais laissons Hollywood de côté pour le moment et revenons-en aux vrais pirates des Antilles. Le climat n'autorisant pas le port de bottes de cuir, les flibustiers portaient les fameux souliers à boucles et à talons, qui étaient à peu près les seules chaussures pratiques disponibles à l'époque, et qui s'enfilaient généralement par-dessus une paire de bas. Ceux qui n'étaient pas en possession de telles chaussures portaient des souliers rudimentaires en toile, ou marchaient pieds nus. Une culotte de toile leur couvrait les jambes jusqu'aux genoux, et ils portaient sur le torse une chemise également en toile. Cette vêtue était généralement complétée par une ceinture en gros cuir à laquelle les pirates accrochaient couteaux, poudre, pistolets ou sabres (pour ce qui est des deux derniers, ils étaient le plus souvent rangés dans des coffres sur le pont du navire). Le sash, cette bande de tissu nouée autour de la taille et coincée sous la ceinture de cuir, n'est pas une fantaisie ou un effet de mode : il empêchait la ceinture de blesser son porteur (le frottement du cuir sur la peau transpirante peut faire très mal). Enfin, deux éléments venaient la plupart du temps achever le tableau : le foulard noué sur la tête et l'anneau d'or à l'oreille. Si le cinéma se délecte souvent de ce genre d'accessoires, ils n'en ont pas moins une utilité. Le foulard, nous apprend Philippe Jacquin, jouait un rôle de protection : « L'artillerie oblige les pirates à la prudence. Ils se protègent des éclats de bois en s'entourant la tête de chiffons<sup>30</sup>. » L'anneau d'or aurait lui aussi une fonction pratique : il permettrait, en cas de décès de son porteur, d'offrir à celui-ci les services d'un prêtre pour la cérémonie d'adieu. Ce serait donc, en quelque sorte, une bourse facile à transporter. De plus, la légende veut que cet anneau symbolise le mariage entre le marin et la mer.

---

<sup>30</sup> JACQUIN, Philippe, *op. cit.*, p. 49.

Les boucaniers ont une tenue bien différente. Étant donné qu'ils sont chasseurs et non marins, ils n'ont pas à affronter vents et marées, mais leur apparence reflète parfaitement leur condition d'hommes des bois. Alexandre-Olivier Exquemelin en donne une description détaillée :

Ils n'avaient pour tous habillements qu'une petite casaque de toile et un caleçon qui ne venait qu'à la moitié de la cuisse. Il fallait les regarder de près pour voir si ce vêtement était de toile ou non, parce qu'il était imbu du sang qui dégoutte de la chair des animaux qu'ils ont accoutumé de porter. Outre cela, ils étaient basanés ; quelques-uns avaient les cheveux hérissés, d'autres noués ; tous avaient la barbe grande et portaient à leur ceinture un étui de peau de crocodile, dans lequel étaient quatre couteaux avec une baïonnette. Nous sûmes de ceux qui avaient déjà été dans l'île que c'étaient des boucaniers<sup>31</sup>.

On imagine aisément l'effet que devaient produire ces hommes, à l'apparence sauvage et aux vêtements gorgés de sang, sur leurs victimes. Et l'on imagine également la source d'inspiration qu'ils ont dû représenter pour les écrivains en quête de personnages marquants, d'autant plus que l'auteur ajoute ensuite à cette description du boucanier le fusil, la poudre, la tente et les chaussures en cuir de vache ou de crocodile<sup>32</sup> !

b. ... mais recherchés !

Si le flibustier lambda donne généralement sa préférence, comme il a été dit, à des vêtements confortables et pratiques, certains capitaines ont marqué l'Histoire de la piraterie de par leur style vestimentaire hors du commun. Goûts raffinés ou manœuvre d'intimidation, chacun avait ses raisons. Penchons-nous sur quelques-uns de ces dandys de la flibuste.

Le pirate le plus réputé pour avoir travaillé soigneusement son apparence, et ce dans le seul but de terroriser ses adversaires, est sans aucun doute Edward Teach, plus connu sous le nom de capitaine Barbe-Noire. Dans son ouvrage *Les Chemins de Fortune*, Daniel Defoe livre une description de cet homme à l'apparence diabolique :

---

<sup>31</sup> EXQUEMELIN, Alexandre-Olivier. *Histoire des aventuriers flibustiers*. 1686. Réed. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne (PUPS), coll. « IMAGO MUNDI Série Textes », 2005, p. 62.

<sup>32</sup> *Ib.* pp. 143-144.

Cette barbe était noire et il l'avait laissée pousser jusqu'à atteindre une longueur extravagante. Elle lui venait jusqu'aux yeux, et il avait accoutumé de l'entortiller en petites nattes à l'aide de rubans, comme nos perruques Ramillies, et à l'enrouler autour de ses oreilles. Pendant l'action, il portait une écharpe à la taille, et trois paires de pistolets dans leurs fontes, en bandoulière. Il fixait sous les bords de son chapeau deux mèches allumées qui, brûlant de chaque côté de son visage aux yeux féroces, en faisaient une figure si épouvantable que l'imagination ne saurait concevoir une Furie de l'Enfer sous un aspect plus terrifiant<sup>33</sup>.

Il va de soi qu'en plus de son apparence, l'homme entretenait aussi sa légende, affirmant, comme le rappelle Daniel Defoe, que seuls le Diable et lui-même savaient où était caché son trésor, et que si l'un des deux en venait à mourir l'autre pourrait récupérer le tout<sup>34</sup>. Cette image d'associé du Diable était tellement ancrée dans l'esprit de son équipage et de ses ennemis qu'à sa mort, plusieurs marins ont affirmé avoir vu son corps décapité et jeté à la mer faire deux fois le tour du navire à la nage avant de sombrer. D'autres ont aussi affirmé avoir vu le diable en personne rôder sur le pont du navire plusieurs jours après la mort du capitaine.

Nous allons à présent parler d'un personnage tout à fait différent : le capitaine Bartholomew Roberts. Celui-ci était réputé pour avoir des goûts vestimentaires de luxe, et plus généralement des manières raffinées. Gilles Lapouge le décrit en ces termes :

Bartholomew Roberts, qui ne buvait que du thé et donnait repos à ses musiciens le septième jour, était un homme grand, brun et de figure avenante : il portait une jaquette et une culotte de riche damas, un chapeau orné d'une plume rouge, une chaîne d'or à son cou, et une grande croix de diamant. Les deux pistolets dont il ne se séparait pas étaient assurés par un baudrier de soie<sup>35</sup>.

Nombreux sont les autres exemples de pirates au style vestimentaire particulier, mais les lister tous ici n'apporterait rien de plus à la réflexion générale. Il est cependant important de noter comme certains cas précis, tels que les capitaines Teach et Roberts par exemple, ont pu influencer les auteurs de fiction lors de la création de leurs personnages (voir annexe 1, p. I).

---

<sup>33</sup> DEFOE, Daniel. *Les Chemins de Fortune*. Paris : Phébus, coll. « Phébus libretto », 1990, p. 114.

<sup>34</sup> *Ib.* p. 115.

<sup>35</sup> LAPOUGE, Gilles, *op. cit.*, pp. 189-190.

### **III/ Vie quotidienne et idéologie**

La vie menée par les pirates a toujours fait rêver, car elle symbolise des valeurs : la liberté, le rejet du pouvoir, la fraternité. Il va de soi que les livres et les films ont tendance à véhiculer ces valeurs plutôt que de montrer les aspects négatifs de la vie du flibustier : la menace de la potence, la misère, la violence, le manque d'hygiène, etc. Néanmoins, certains de ces stéréotypes ont une valeur historique.

#### a. Analyse de la société pirate

Cette partie se veut être un court résumé de l'œuvre de Gilles Lapouge. Il paraît en effet futile de tenter de mener une réflexion qui aboutirait aux mêmes conclusions. Je m'efforcerai donc ici d'effectuer un récapitulatif des grandes idées mentionnées dans l'ouvrage intitulé *Les Pirates, Forbans, flibustiers, boucaniers et autres gueux de mer* (op. cit.). Toutes les idées mentionnées à partir de maintenant, et jusqu'à la fin de cette section, seront donc celles de l'auteur, sauf en cas d'indication contraire.

Le pirate est un homme mécontent. Il n'attend qu'un prétexte pour abandonner tout ce qu'il a et partir. Il rejette la société sans en prôner d'autre. Sa révolte serait donc liée à lui-même et non à la société dans laquelle il évolue. Le pirate serait donc un paradoxe à lui tout seul : il est contraint par sa nature à rechercher la liberté (qui n'en est pas vraiment puisqu'il y a contrainte). Ainsi, pour reprendre les mots exacts de l'auteur, « le destin du pirate est de se saisir d'une liberté qui se tourne en fatalité<sup>36</sup>. »

Les pirates préfèrent donc fuir la société et se proclamer « hommes libres<sup>37</sup> ». C'est ainsi que l'on voit de nouveaux repaires de pirates apparaître un peu partout dans le monde : sur l'île de la Tortue, à Madagascar, à La Rochelle, etc. Cette révolte du pirate est étroitement liée aux mutineries, fréquentes à bord des bateaux : on voit

---

<sup>36</sup> *Ib.* p. 35.

<sup>37</sup> *Ib.* p. 98.

des pirates se mutiner contre leurs capitaines, et des mutins de la marine Royale devenir pirates. Cependant, si les pirates s'inscrivent dans le grand livre de la révolte humaine, ils restent en marge de l'Histoire car ils n'appartiennent à aucune autre catégorie qu'à la leur. Cette particularité est liée à plusieurs éléments. D'une part, le rapport du forban à l'océan : c'est à la fois sa vie, sa mort, sa maison et sa prison. D'autre part, la brutalité de la transition : on devient pirate d'un coup, ce n'est pas une révolte mûrie et réfléchie, le passage est brusque, immédiat et irréversible. Enfin, alors que le criminel à terre continue de côtoyer la société innocente, le pirate ne vit qu'avec des pirates, même à terre.

Les pirates ne sont pas racistes, ne font aucune différence entre blancs, noirs et indigènes, et vouent même une profonde admiration à ces derniers en raison de leurs rapports simples et fusionnels avec la nature. Ils fuient donc la société et son attitude xénophobe, pour se réunir et fonder une nouvelle société entre eux. Si le pirate rejette toute forme de société, la vie en mer nécessite une hiérarchie, des règles et des sanctions. Mais cette société pirate est fondée sur l'égalité : le capitaine est élu par l'équipage et peut être déposé à la moindre erreur. De plus, il n'a pas droit à plus de nourriture qu'un matelot ordinaire. Après les attaques, le butin est réparti très strictement selon un système de parts rédigé et signé par l'ensemble de l'équipage. Après la répartition, l'or restant est mis dans une caisse commune qui servira à l'entretien du navire et aux soins des blessures. Chaque équipage rédige également un code de conduite, signé par tous ses membres. Enfin, une grande solidarité et une grande générosité lient les matelots entre eux. La société pirate, sous ses apparences anarchiques, est donc très structurée et égalitaire.

Gilles Lapouge a donc fourni un regard nouveau sur la piraterie : elle aurait été créée par des hommes assoiffés de liberté et rejetant la société et ses principes conservateurs. Il va de soi que la réalité n'est pas aussi simple (le pirate reste un hors-la-loi souvent ivre et brutal), mais on peut néanmoins discerner dans cette réflexion les valeurs ayant donné naissance au personnage du pirate en tant que héros de la littérature et du cinéma.

## b. Le rapport du pirate à l'argent

Il convient de développer ce dernier point pour la simple et bonne raison qu'il fournit à la grande majorité des histoires de pirates un fil conducteur de choix. Qui dit histoire de pirates dit carte au trésor, chasse au trésor, trésor enfoui, et trésor tout court ! Pendant de longues années après le déclin de la piraterie, vers la fin du 19<sup>e</sup> siècle, des hommes ont tenté de retrouver ces fameux trésors mis à l'abri par des pirates prévoyants n'ayant pas vécu assez longtemps pour profiter de leur or durement gagné. S'il doit en effet exister quelques coffres cachés dans des grottes ou enterrés sous des plages de fin sable blanc, la plupart des histoires de butins cachés n'est que pure fiction.

Pour comprendre le rapport du pirate à l'argent, nous allons à nouveau nous tourner vers Gilles Lapouge. Celui-ci émet l'hypothèse que, pour le pirate, l'or revêt une dimension divine, et que c'est précisément pour cette raison qu'il ne le traite pas comme un homme le ferait : cet or amassé à la sueur de son front, soit il le dépense en une nuit à boire et à festoyer, soit il l'enterre dans quelque endroit secret, le rayant ainsi de la surface du monde<sup>38</sup>. Sans nous aventurer dans les spéculations philosophico-alchimiques de l'auteur, essayons de comprendre le raisonnement du pirate. D'abord pourquoi enterrer l'or ? Le raisonnement du pirate devait alors être le même qu'un homme allant déposer son argent à la banque : mettre le fruit de son labeur à l'abri, afin de le récupérer quand viendrait l'heure de la retraite pour couler des jours heureux sur une petite île des Caraïbes. Cette démarche est logique, mais elle soulève une question essentielle : un pirate est un homme qui vit au jour le jour, risquant à chaque combat de mourir par le sabre ou par la corde, et qui, le reste du temps, n'hésite pas à dépenser tout son salaire en alcool, jeux et femmes. Pourquoi un tel homme se mettrait-il subitement à penser à long terme et à mettre de l'or de côté pour son avenir ? Le raisonnement ne tient pas. Alexandre-Olivier Exquemelin résume parfaitement l'état d'esprit du pirate : « Aujourd'hui vivants, demain morts, que nous importe d'amasser ou de ménager, nous ne comptons que sur le jour que nous vivons et jamais sur celui que nous avons à vivre.<sup>39</sup> » C'est vraisemblablement

---

<sup>38</sup> *Ib.* pp. 197-207.

<sup>39</sup> EXQUEMELIN Alexandre-Olivier, cité par JACQUIN Philippe, *op.cit.*, p. 47.

cette attitude qu'a suivie la plus grande majorité des pirates : pour fêter une prise, on file dépenser tout son or à la taverne ! Le raisonnement de Gilles Lapouge va dans ce sens lorsqu'il affirme que « l'avidité du pirate est infinie. Sa générosité est plus grande encore. Il dispose d'une capacité de gaspillage à donner le vertige. Incapable de thésauriser, il brûle tout ce qu'il ramasse<sup>40</sup> ». Le pirate va même plus loin. Non content de festoyer en solitaire, il ne retire un réel plaisir de son escale à terre que lorsqu'il en fait profiter toute la ville. Ainsi, comme le mentionne Gilles Lapouge, il débarque revêtu des vêtements de luxe pris lors de sa victoire, les bras chargés d'or et de pierres précieuses, et donne le signal du départ de l'orgie. Tout le monde y trouvera son compte : taverniers, prostituées, amis, connaissances, et même certains inconnus qui, passant par là, se verront offrir un verre de rhum sans raison<sup>41</sup>. Après quoi le pirate se retrouvera à nouveau sans le sou, et contraint de reprendre la mer pour faire une nouvelle prise qui lui permettra de renouveler l'orgie. Le pirate vit pour cela : attaquer des navires et piller des villes n'est que le moyen d'arriver à la fin qu'est cette orgie, une orgie pendant laquelle toutes les limites tombent, et où la surabondance permet de créer pendant quelques heures la sensation du paradis sur terre<sup>42</sup>. Un moyen d'entr'apercevoir cette utopie qui a poussé le pirate à prendre la mer.

---

<sup>40</sup> LAPOUGE, Gilles, *op. cit.*, p. 209.

<sup>41</sup> *Ib.* pp. 210-211.

<sup>42</sup> *Ib.* pp. 212-213.



## **Seconde Partie**

### **Quand la réalité devient mythe**

Les pirates avaient-ils conscience que leur mode de vie si répréhensible serait une source d'inspiration essentielle pour la littérature ? Si le capitaine Barbe-Noire avait connu le cinéma, se serait-il douté que son acharnement à entretenir sa légende ferait de lui le personnage le plus exploité par les films de pirates ? Probablement pas. La société qui a vu se développer la flibuste en a également subi les agissements, et les pirates se voyaient plus souvent accueillis par la corde que par la plume. Mais alors comment se fait-il que le pirate fasse aujourd'hui rêver ? Comment un criminel peut-il être métamorphosé par la littérature et le cinéma à tel point que les studios Hollywood soient prêts à parier plusieurs millions de dollars sur son succès au grand écran ? C'est cette métamorphose de la réalité en mythe que nous allons décrypter dans cette seconde partie.

## **I/ Les architectes du mythe**

### a. Les écrivains

Ce sont les premiers à avoir discerné le potentiel de la piraterie en tant que sujet de roman. De Daniel Defoe à James Matthew Barrie en passant par Robert Louis Stevenson, tous ont su tirer partie des particularités et des diversités de la piraterie. Il convient cependant de discerner deux types d'auteurs, chaque catégorie ayant contribué à sa façon à faire du pirate un personnage de fiction, un mythe : les auteurs d'ouvrages historiques, et les auteurs de fiction.

La première question à se poser est : en quoi les auteurs d'ouvrages historiques ont-ils contribué à la création du mythe de la piraterie ? Leur rôle n'est-il pas au contraire de peindre un portrait du pirate conforme à la réalité ? Nous allons constater que des auteurs tels que Daniel Defoe ou Alexandre-Olivier Exquemelin se sont plu, au-delà de la retranscription fidèle d'événements historiques, à embellir la réalité.

Commençons par A.O. Exquemelin, ou Oexmelin comme il est parfois appelé. Son ouvrage sur la piraterie<sup>43</sup> est d'une importance capitale, car il a influencé par la suite toutes les études sur le sujet. La véracité des dires de l'auteur n'a, dans un premier temps, jamais été remise en question pour la simple raison que l'auteur a lui-même servi en tant que chirurgien à bord du navire du capitaine pirate Henry Mor-

---

<sup>43</sup> EXQUEMELIN, Alexandre-Olivier, *op. cit.*

gan, dont il conte les aventures dans son livre. L'*Histoire des aventuriers flibustiers* a donc valeur, pour la plus grande partie de son contenu, de témoignage. Cependant, nous savons aujourd'hui que l'auteur, par manque de matière ou plus vraisemblablement par désir d'enjoliver sa description de la vie des flibustiers, a ajouté à son récit des éléments extérieurs à son vécu, certains fictifs, d'autres qui lui auraient été rapportés par des tiers. Il a par ailleurs, selon Jean-Pierre Moreau<sup>44</sup>, soigneusement omis de parler des combats perdus par le capitaine Morgan, transformant chaque défaite en victoire.

Passons à présent à Daniel Defoe, connu notamment pour son ouvrage *Robinson Crusoe*<sup>45</sup>, une histoire qui s'inspire de l'aventure réelle vécue par Selkirk, un marin abandonné sur l'île de Juan Fernandez. Il faut croire que cet auteur aime à exploiter de vraies histoires pour les transformer en fiction, puisqu'il a également appliqué ce procédé au phénomène de la piraterie, sous le pseudonyme de « Capitaine Johnson ». En effet, dans *Les chemins de fortune*<sup>46</sup> et *Le grand rêve flibustier*<sup>47</sup>, l'auteur dépeint les portraits des plus célèbres capitaines de l'Histoire de la piraterie. Si son discours reste fidèle à l'Histoire, l'écrivain de fiction reprend parfois l'ascendant sur l'historien pour embellir telle ou telle partie des faits. Comme l'explique Jean-Pierre Moreau dans *Une histoire des pirates des mers du Sud à Hollywood*, Daniel Defoe va même jusqu'à inventer certains personnages afin d'attribuer à la piraterie des faits qui ne la concernent pas. Il conçoit ainsi le personnage du capitaine Misson, qui aurait créé Libertalia, une société pirate utopique et libertaire située sur les côtes de Madagascar. Le pirate n'est pas réel, pas plus que ne l'est cette prétendue société. Jean-Pierre Moreau nous éclaire :

Si Defoe avait eu connaissance de ces communautés de pirates installées sur la côte nord-est de Madagascar, il devait savoir qu'ils ne vivaient pas vraiment comme des « dissidents ». En revanche, il dut être très intéressé par le récit de François Leguat, *Voyages et aventures de François Leguat et de ses compagnons en deux îles désertes des Indes orientales*, paru à Londres en

---

<sup>44</sup> MOREAU, Jean-Pierre, *op. cit.*, p. 341.

<sup>45</sup> DEFOE, Daniel. *Robinson Crusoe*. Oxford : Oxford University Press, coll. « Oxford world's classics », 1998. 316 p.

<sup>46</sup> DEFOE, Daniel. *Les Chemins de Fortune*. *op. cit.*

<sup>47</sup> DEFOE, Daniel. *Le Grand rêve flibustier*. Paris : Phébus, coll. « Phébus libretto », 1990, 326 p.

1708. Celui-ci relatait la tentative d'installation sur l'île Rodrigues d'une dizaine de protestants qui cherchaient à créer un havre de paix pour la religion réformée. Or, il se trouve que le livre de François Leguat fut préfacé par Maximilien Misson, littérateur français, présent à Londres à la même époque que Defoe. Or, Misson est le nom donné par Defoe à l'inventeur de *Libertalia*. Nous avons du mal à croire qu'il s'agisse d'une simple coïncidence<sup>48</sup>.

Dans la mesure où les historiens eux-mêmes se permettent d'altérer l'Histoire, on ne s'étonnera pas de voir les auteurs de fiction s'engager eux aussi dans cette voie, avec la verve et l'imagination qui les caractérisent. On trouve généralement les pirates dans deux types de récits : les romans d'aventure et les histoires pour enfants.

La plus célèbre histoire de pirates est incontestablement *L'île au trésor* de R.L. Stevenson<sup>49</sup>. Les nombreux voyages de cet auteur teintent ses récits d'authenticité et plongent le lecteur dans un univers exotique. Tel est le cas de *L'île au trésor*, qui pose définitivement les bases caractéristiques de la piraterie en littérature, notamment au travers du personnage de Long John Silver. Ce pirate de haute stature, arborant tricorne et perroquet et s'appuyant sur sa jambe de bois, est à la fois un condensé de la plupart des clichés du pirate et un personnage très attachant malgré sa cruauté. Ces deux traits réunis en font quasiment le personnage principal en dépit du fait que l'histoire tourne autour du jeune Jim Hawkins. On voit d'ailleurs que ce dernier éprouve, tout comme le lecteur, à la fois crainte et admiration pour le vieux loup de mer. Par ailleurs, R.L. Stevenson pose également ce qui sera par la suite le décor de la majorité des aventures de pirates : une mer turquoise, une île déserte, une carte menant à un trésor caché, un navire et des combats acharnés. Ajoutons enfin, car ce petit détail a son importance, que l'auteur s'amuse à taquiner la frontière entre mythe et réalité en insérant dans son roman d'aventure un personnage historique. En effet, à bord du navire l'*Hispaniola* (qui soit dit en passant se trouve être l'ancien nom de l'île de Saint Domingue), se trouve un pirate répondant au nom d'Israël Hands. Or, cet homme a réellement existé : il n'était rien moins que le second du

---

<sup>48</sup> MOREAU, Jean-Pierre, *op. cit.* pp. 369-370.

<sup>49</sup> STENVENSON, Robert Louis. *L'île au trésor*. Paris : Gallimard, coll. « Le livre de poche classique », 1961. 246 p.

capitaine Barbe-Noire<sup>50</sup> ! On peut donc entrevoir la façon dont les faits ont permis d'étoffer la fiction, jusqu'à ce que les deux ne fassent plus qu'un. Ce procédé a par la suite été repris par de nombreux écrivains et réalisateurs, non seulement pour des personnages mais aussi pour des lieux ou encore des événements.

Dans les contes et les histoires pour enfants, le personnage du pirate fascine tout en jouant très souvent le rôle du méchant. Il est à chaque fois caricaturé à l'extrême : cache-œil, jambe de bois, perroquets et singes, cicatrices en travers du visage, etc. Le symbole de ce pirate pour enfants est le personnage du capitaine Crochet, créé par J.M. Barrie pour sa pièce *Peter Pan*<sup>51</sup> devenue ensuite un roman. Tout comme Long John Silver, le capitaine Crochet fascine et terrifie en même temps. Ennemi juré de Peter Pan, il tente néanmoins (et presque avec succès) d'enrôler une jeune Wendy charmée dans son équipage de forbans. Le personnage du capitaine Crochet est d'autant plus symbolique qu'il représente l'adulte dans un monde où les enfants refusent de grandir : avec son crochet en métal à la place de la main, il est l'emblème de la figure parentale tyrannique.

#### b. Les films

Le pirate de fiction peut donc se décrire ainsi : un personnage terrifiant et fascinant, qui évolue dans des décors paradisiaques à la recherche de trésors perdus. Pas étonnant qu'un tel personnage ait inspiré les cinéastes ! Dès que le cinéma parlant a vu le jour (en 1927), réalisateurs et scénaristes se sont engouffrés dans la brèche en proposant à des acteurs tels que Burt Lancaster ou encore Errol Flynn de camper des rôles de flibustiers assoiffés de liberté. L'arrivée de la couleur dans le monde du septième art a ajouté à la magie du genre, puisqu'elle a permis aux pirates de l'écran d'évoluer sur des mers bleues scintillantes et d'accoster des plages de sable blanc bordées de palmiers verts, brillants sous un soleil étincelant.

Tout comme la piraterie au 19<sup>e</sup> siècle, le film de pirate a petit à petit décliné après l'âge d'or du genre. Quelques tentatives maladroites pour remettre nos flibustiers à flots sur le grand écran n'ont pas eu l'effet escompté : *Pirates des îles sau-*

---

<sup>50</sup> STERLE, Philip, *op. cit.*, p. 46.

<sup>51</sup> BARRIE, James Matthew. *Peter Pan*. États-Unis : Penguin, coll. « Signet Classic », 1987. 200 p.

vages de Ferdinand Fairfax en 1983<sup>52</sup>, ou encore *L'île aux pirates* de Renny Harlin en 1995<sup>53</sup> ne sont que deux exemples de ces échecs. Le genre semble avoir coulé corps et biens. Même un grand réalisateur tel que Roman Polanski ne reprend la mer avec *Pirates*<sup>54</sup> que pour caricaturer le genre à l'extrême, apparemment persuadé qu'il n'y a plus rien à en tirer. Il faut dire, comme le soulignent David König et Hugo Verlomme dans leur article « Mer et cinéma »<sup>55</sup>, que le film de pirate n'est rentable que s'il devient un *blockbuster*<sup>56</sup> : le tournage en mer coûte si cher qu'il faut en général de grosses recettes pour amortir les dépenses.

Mais en 2002, un miracle ! Un certain Gore Verbinski s'aventure de nouveau dans les eaux antillaises avec un projet aussi fou que financièrement risqué : le premier volet de la saga *Pirates des Caraïbes*, intitulé *La malédiction du Black Pearl*<sup>57</sup>. Le scénario mêle clichés habituels sur la piraterie et une dimension fantastique puisée essentiellement dans les récits et le folklore marin : bateau fantôme, monstres marins, etc. Par ailleurs, les décors sont inspirés de l'attraction des parcs Disneyland baptisée *Pirates des Caraïbes*. Certes l'attraction est une des plus appréciées du grand public, mais cela suffit-il pour en faire un film ? Apparemment oui : le succès est au rendez-vous, à tel point que le deuxième volet de la saga (qui n'était à l'origine pas prévue pour en être une) est produit en 2005<sup>58</sup>, suivi de très près par le troisième

---

<sup>52</sup> FAIRFAX, Ferdinand. *Nates and Hayes*, Paramount Pictures, États-Unis, 1983, Paramount DVD, 2006, 1h36.

<sup>53</sup> HARLIN, Renny. *Cutthroat Island*, Carolco Pictures / Guild / Laurence Mark Productions / StudioCanal / Metro Goldwyn Mayer (MGM) / RCS video, États-Unis, 1995, Momentum Pictures / Technicolor Distribution Services, 2003, 2h03.

<sup>54</sup> POLANSKI, Roman. *Pirates*, Carthago films, États-Unis, 1985, TF1 Video, 2009, 2h04.

<sup>55</sup> KÖNIG, David. VERLOMME, Hugo. « Mer et Cinéma ». *Thalassa magazine*, 2007, n°7, pp. 62-83.

<sup>56</sup> Un blockbuster est un film qui rencontre un grand succès à sa sortie en salles et génère des recettes très élevées.

<sup>57</sup> VERBINSKI, Gore. *Pirates of the Caribbean : the Curse of the Black Pearl*, Walt Disney Pictures / Jerry Bruckheimer Films, États-Unis, 2002, Buena Vista Home Entertainment, 2006, 2h20.

<sup>58</sup> VERBINSKI, Gore. *Pirates of the Caribbean : Dead Man's Chest*, Walt Disney Pictures / Jerry Bruckheimer Films, États-Unis, 2005, Buena Vista Home Entertainment, 2007, 2h30.

volet tourné en même temps et qui paraît en 2006<sup>59</sup>. Puis, le réalisateur cède sa place à la barre, mais le navire est toujours à flots, à présent dirigé par Rob Marshall. C'est donc le 18 mai 2011 qu'est sorti le quatrième volet de la saga caribéenne, qui sera suivi par l'épisode cinq de la saga, lui-même peut-être suivi par l'épisode six à en croire le magazine *Studio Ciné Live*<sup>60</sup>. Si l'entreprise empeste la superproduction et le *blockbuster*, les faits sont là : les pirates sont de nouveau partis à l'abordage du grand écran !

## **II/ Un décor de rêve**

Si l'histoire de pirates fonctionne si bien, c'est parce qu'elle se déroule dans un cadre idyllique. Comme il a été dit dans la première partie de ce mémoire, ce sont les Caraïbes qui ont le plus inspiré écrivains et réalisateurs. Ce n'est pas un hasard. Bien sûr, c'est dans les Antilles que la piraterie a connu son apogée, plus couramment appelée Âge d'Or de la piraterie. Mais les Antilles sont surtout un lieu de rêve, avec leurs plages, leurs palmiers et leurs eaux cristallines. Nous allons donc à présent étudier les trois éléments principaux qui forment le décor de l'histoire de pirates et la rendent si envoûtante : les îles, le trésor qui s'y cache et la fête (ou plus exactement, comme nous pourrions le constater, la débauche).

### a. Les îles paradisiaques

On peut sans aucun mal comprendre pourquoi les îles Caraïbes ont inspiré auteurs et réalisateurs. Il y fait beau la plupart de l'année, les forêts regorgent de palmiers, de fruits et de fleurs exotiques, les plages sont de sable blanc et l'eau turquoise laisse apparaître à travers ses reflets des poissons multicolores et des tortues

---

<sup>59</sup> VERBINSKI, Gore. *Pirates of the Caribbean : At World's End*, Walt Disney Pictures / Jerry Bruckheimer Films, États-Unis, 2006, Buena Vista Home Entertainment, 2007, 2h48.

<sup>60</sup> BENAMON, Sophie. CHADEFAUD, Christophe. « Pirates des Caraïbes - La fontaine de jeunesse ». *Studio Ciné Live*, 2011, n°24, pp. 48-60.

de mer. On y fume du tabac produit sur place, on y boit du rhum sorti tout droit de la canne à sucre, et on y fait la sieste dans des hamacs à l'ombre des cocotiers. Enfin, lorsque l'on s'éveille à l'heure où le soleil se couche, c'est pour se mettre à table autour d'un poisson grillé pêché le jour même et agrémenté d'épices. Telle est la description romancée de la vie dans les Caraïbes. Rien qu'à la lire, tout Européen qui se respecte en aurait des étoiles plein les yeux et l'eau à la bouche. Ajoutons la vie d'aventure et les rêves de liberté des pirates, et l'on obtient à peu de choses près le paradis sur terre que Daniel Defoe décrit dans *Les chemins de Fortune* : la république utopique de Libertalia, située sur les côtes de Madagascar et dont les citoyens (les Libéri) partagent tout et sont tous égaux, peu importe leurs origines<sup>61</sup>.

Bien entendu, les réalisateurs ont largement exploité ce filon de la terre paradisiaque. Lorsque le pirate est abandonné, c'est toujours sur une île qui, bien que déserte, ferait pâlir n'importe quelle agence de voyage. Johnny Depp, qui incarne le charismatique capitaine Jack Sparrow dans la saga *Pirates des Caraïbes*<sup>62</sup>, avoue lui-même être tombé si amoureux des îles qu'il en a acheté une dans les Bahamas, baptisée Little Hall's Pond Cay. Il en parle d'ailleurs en des termes on ne peut plus clairs : « En théorie, ce genre d'endroit permet de vivre plus vieux. On ne peut pas acheter le bonheur, mais on peut acheter un bateau assez grand pour larguer les amarres et voguer droit vers lui<sup>63</sup>. » Les réalisateurs sont parfois prêts à tout pour tourner dans les plus beaux endroits : pour le tournage de *Pirates des Caraïbes : le secret du coffre maudit* (second volet de la trilogie), Gore Verbinski a choisi une île quasiment vierge sur laquelle il a fallu construire des routes pour permettre à l'équipe technique, aux acteurs et au matériel d'accéder aux différents lieux de tournage<sup>64</sup> ! Fraser Clarke Heston, pour tourner sa version de *l'Île au trésor*<sup>65</sup>, a lui aussi choisi un cadre idyllique qui allie eaux diaphanes, végétation tropicale et cascades d'eau douce. En ce

---

<sup>61</sup> DEFOE, Daniel. *Le Grand rêve flibustier*, *op. cit.* pp. 15-57.

<sup>62</sup> VERBINSKI, Gore, *op. cit.*

<sup>63</sup> DERENGOWSKI, Jon. *Johnny Depp : un hommage photographique*. Singapour : Place des éditeurs, coll. « Hors Collection », 2010, pp. 187-188.

<sup>64</sup> VERBINSKI, Gore, *op. cit.*, Bonus du DVD.

<sup>65</sup> HESTON, Fraser Clarke. *Treasure Island*, États-Unis, 1990, VHS parue en 2001, 2h11. [Autres informations indisponibles].



sens, écrivains et réalisateurs rejoignent l'opinion de Gilles Lapouge selon laquelle le pirate serait à la recherche du paradis sur terre<sup>66</sup>.

#### b. Le trésor

Le mythe du trésor a déjà été considéré en amont. On a vu que la plupart des histoires de trésors cachés étaient probablement des légendes dans la mesure où les flibustiers aimaient à ripailler et festoyer après une prise, dépensant parfois la totalité du butin en deux jours, et plus souvent en une nuit. Quoiqu'il en soit, les écrivains eux n'ont pas tenu compte de la réalité pour la simple et bonne raison qu'il faut bien trouver un prétexte, une raison pour envoyer les aventuriers en mer.

Cette partie n'est pas sans lien avec la partie précédente. En effet, pour cacher un trésor, encore faut-il avoir un endroit sûr où le cacher. Cet endroit est tout désigné : ce sont les Caraïbes, avec leurs îles, leurs îlots, leurs falaises et leurs grottes (voir annexe 2, p.III). Parfois enterré, parfois englouti dans une épave, parfois caché dans une grotte, le trésor peut être dissimulé partout. Ainsi, on voit dans *Captain Kidd* de Rowland V. Lee<sup>67</sup> le capitaine Kidd (Charles Laughton) aller enterrer son trésor dans une grotte cachée accessible uniquement à marée basse. Un autre trésor fort bien caché est celui que les pirates recherchent dans *L'île aux pirates*<sup>68</sup> : il est entassé au fin fond d'une grotte dont le sol s'effondre en partie ; il faut se suspendre au bout d'une corde pour mettre la main dessus, puisque l'entrée de la grotte se trouve en plein milieu d'une falaise vertigineuse. Cacher un trésor dans les Caraïbes équivaut donc à cacher une aiguille dans une botte de foin, et à moins d'avoir la fameuse carte au trésor, on risque de passer sa vie à chercher le butin caché sans jamais voir l'ombre d'une pièce d'or, d'un diamant ou d'un lingot.

La carte au trésor est sans aucun doute l'élément clé de l'histoire de pirate. Comme beaucoup d'autres éléments, elle tire son origine de faits réels : de nombreux pirates, par bravade ou par désir de transmettre leur secret, ont du haut de leur gibet

---

<sup>66</sup> LAPOUGE, Gilles, *op. cit.*

<sup>67</sup> LEE, Rowland V. *Captain Kidd*, Benedict Bogeaus Production / Captain Kidd Productions Inc., États-Unis, 1945, Bach Films, 2004, 1h30.

<sup>68</sup> HARLIN, Renny, *op. cit.*

ou sur leur lit de mort transmis une carte ou un secret menant à leur trésor. Bien entendu, comme pour les îles paradisiaques, écrivains et cinéastes se sont saisi de cet élément et l'ont décliné de toutes les façons possibles. Ainsi, lorsque l'on parle de carte au trésor, c'est l'œuvre de Stevenson qui la première vient à l'esprit. Rappelons-en l'intrigue : le jeune Jim Hawkins dirige avec sa mère l'auberge de l'amiral Benbow, lorsqu'un vieux marin du nom de Billy Bones élit domicile chez eux. Le vieux pirate, poursuivi par ses anciens compagnons de bord, finit par périr en laissant aux mains de Jim une carte indiquant l'emplacement du trésor du célèbre capitaine Flint. Commence alors le périple du jeune héros, un périple qui va l'emmener à travers trahisons et combats jusqu'au fabuleux trésor.

R.L. Stevenson a donc le premier posé les bases de la carte au trésor. Les indications sont claires pour arriver jusqu'au trésor de Flint :

Grand arbre, contrefort de la Longue-Vue ; point de direction N.-N.-E. quart N. Ile du Squelette, E.-S.-E. quart E. Dix pieds. Les lingots d'argent dans la cache nord. Elle se trouve dans la direction de la butte est, à dix brasses au sud de l'arrête noire qui lui fait face. Les armes sont faciles à trouver, dans la dune de sable, à l'extrémité N. du cap de la passe nord, direction E. quart N<sup>69</sup>.

Les réalisateurs ont bien entendu repris le concept, chacun y allant de sa propre variante. Ainsi, dans *L'île aux pirates*<sup>70</sup>, la femme pirate Morgane Adams (campée par Geena Davies) se lance à la poursuite non pas d'un trésor, mais des différents morceaux d'une carte au trésor disséminés de part et d'autre des Antilles. L'un des morceaux est un parchemin, un autre est gravé sur un morceau de bois, le troisième enfin est tatoué sur la peau du crâne du capitaine Adams, le père de Morgane. Dans la saga *Pirates des Caraïbes*<sup>71</sup>, le concept est renouvelé de façon ingénieuse : puisque le scénario est empreint de magie vaudou, les scénaristes ont choisi d'équiper le capitaine Jack Sparrow (Johnny Depp) d'une boussole magique qui, faute de pointer vers le nord, indique la direction de l'objet que son porteur désire le plus. Cet astucieux substitut à la traditionnelle carte au trésor permet non seulement de renouveler un peu le genre mais surtout d'envisager des suites à l'histoire, puisque

---

<sup>69</sup> STEVENSON, Robert Louis, *op. cit.* p. 56.

<sup>70</sup> HARLIN, Renny, *op. cit.*

<sup>71</sup> VERBINSKI, Gore, *op. cit.*

la boussole donne accès à tous les trésors imaginables. Elle permet ainsi au capitaine Jack Sparrow de retrouver son navire dans le premier volet de la saga, un coffre maudit dans le second volet, et offre une ouverture à la fin du troisième volet puisque le pirate l'utilise pour s'orienter vers la fontaine de jouvence, qui donne la vie éternelle. De plus, il est également question de carte dans ce troisième volet, puisque l'équipage du capitaine Sparrow utilise une carte qui indique la route vers le monde des morts, où le capitaine est retenu prisonnier. Recherche de la vie éternelle, voyage dans l'au-delà, magie vaudou, malédictions et boussoles ensorcelées : il semblerait que le trésor du pirate ne soit plus composé exclusivement d'or et de bijoux.

### c. La ville caricaturée à l'extrême

Lorsqu'il ne navigue pas sur les eaux bleutées des Caraïbes, et lorsqu'il n'arpente pas les îlots déserts à la recherche d'un trésor, le pirate rejoint ses semblables sur la terre ferme. Il a déjà été question de ce qu'il y fait : une orgie de boisson, de nourriture et de chair. Les villes qui servent de repaires aux pirates sont donc à l'image de leurs occupants : sales, bruyantes, festives et débauchées. Historiquement parlant, La Rochelle, Madagascar ou Tortuga (l'Île-de-la-Tortue) ont réellement été le théâtre de ces orgies. Les rues malodorantes se remplissaient le soir de prostituées, d'ivrognes et de voleurs, et les tripots regorgeaient de joueurs, d'alcool et de malfrats. Selon Philip Sterle, la ville de Port Royal en Jamaïque aurait, en raison de ses péchés, subi le divin courroux sous forme de tremblement de terre le 7 juin 1692<sup>72</sup>.

On peut donc voir une opposition radicale entre les îles caribéennes, véritables paradis terrestres, et les villes pirates, lieux de plaisirs interdits. Si Gilles Lapouge affirme que les flibustiers voyaient dans la surabondance un reflet de l'Eden perdu<sup>73</sup>, on ne peut nier que les pratiques des pirates une fois à terre n'avaient rien de sacré. Les réalisateurs se sont donc encore une fois rués sur cette source d'inspiration qu'est la ville de débauche, et l'ont poussée à l'extrême. Puisque de nombreux films de pirates ont pour cadre les Caraïbes, le repaire pirate ayant le plus subi les divagations fantasmagoriques des scénaristes et des créateurs de décors est Tortuga, comme le

---

<sup>72</sup> STERLE, Philip, *op. cit.* p. 19.

<sup>73</sup> LAPOUGE, Gilles, *op. cit.* pp. 212-213.

montre ce texte qui s'affiche à l'écran lorsque l'équipage du capitaine Blood (interprété par Errol Flynn) accoste sur l'île : « Tortuga, capitale d'un gouverneur colonial laxiste, un havre de paix pour les pirates, où l'argent et les filles sont faciles<sup>74</sup>. » On peut ainsi admirer le travail de caricature de la ville décadente dans *Captain Blood* de Michael Curtiz<sup>75</sup>, mais aussi *Pirates* de Roman Polanski<sup>76</sup>, *La Flibustière des Antilles* de Jacques Tourneur<sup>77</sup>, ou encore *Pirates des Caraïbes : La malédiction du Black Pearl* de Gore Verbinski<sup>78</sup>. Pour le coup, le spectateur se croirait réellement propulsé dans le décor de l'attraction *Pirates des Caraïbes* de Disneyland. Tout y est, des tonneaux de rhum savamment empilés les uns sur les autres, au chien errant qui mange les restes tombés sur le plancher de la taverne. Les pirates bedonnants et ivres morts se roulent par terre en hurlant de rire, les prostituées courent en gloussant, chassées par leurs clients potentiels, une bagarre part de rien et s'achève bras dessus bras dessous. On peut même entendre, dans le premier volet de *Pirates des Caraïbes*, la célèbre chanson de l'attraction *A Pirate's Life for me* (« Je veux vivre comme un pirate »).

Dans la ville, l'accent est donc mis sur le divertissement et le jeu. N'oublions pas que les pirates mènent une vie plus que rude : il est donc normal qu'ils se divertissent lors de leurs escales. Ainsi, en dehors des combats, les pirates font preuve d'une remarquable ingéniosité pour s'amuser. Il existe bien évidemment des jeux traditionnels tels que les dés ou les cartes, et il n'est pas rare d'entendre l'équipage chanter ou se raconter des histoires et des légendes, mais les flibustiers ont également leur propre répertoire ludique, souvent inattendu et brutal. Ainsi, dans *La Flibustière des Antilles*<sup>79</sup>, on peut assister à un duel épique entre la capitaine pirate Anne Providence (Jean Peters) et le capitaine Barbe-Noire (Thomas Gomez) dans une taverne de l'Île-

---

<sup>74</sup> CURTIZ, Michael. *Captain Blood*, Warner Bros. / First National Pictures Inc., États-Unis, 1935, Warner Home Video, 2005, 1h39.

<sup>75</sup> *Ib.*

<sup>76</sup> POLANSKI, Roman, *op.cit.*

<sup>77</sup> TOURNEUR, Jacques. *Anne of the Indies*, 20<sup>th</sup> Century Fox, États-Unis, 1951, Carlotta Films, 2005, 1h27.

<sup>78</sup> VERBINSKI, Gore, *op.cit.*

<sup>79</sup> TOURNEUR, Jacques, *op. cit.*

de-la-Tortue, duel ayant pour origine un sabre offert à Barbe-Noire par son amie flibustière et qu'il souhaite essayer ! Dans *La véritable histoire de Barbe Noire le pirate*<sup>80</sup>, film documentaire retraçant l'histoire du célèbre capitaine en s'appuyant sur des documents et témoignages historiques, on apprend que le capitaine à la sombre pilosité aimait à s'amuser de façon extrême : il blessa un jour son second en tirant au hasard sous la table, pour voir l'effet que cela produirait. Il aurait également beaucoup affectionné un jeu consistant à s'enfermer dans la cale avec son équipage et à y allumer du soufre, le gagnant étant celui qui tiendrait le plus longtemps sans remonter à l'air libre. Enfin, on sait également qu'il amusait ses hommes, comme beaucoup d'autres capitaines pirates, en simulant le procès d'un tel ou un tel. Les pirates se plaisaient alors à mimer juges et jurés en une parodie volontairement grossière et ironique de la justice. L'accusé se voyait invariablement condamné à de lourdes peines pour de ridicules accusations : a éternué sans permission, a laissé traîner ses affaires, etc. On comprend donc pourquoi les scénaristes se sont tant adonnés à la caricature de la ville : s'il doit y avoir un endroit où le pirate s'amuse, autant bien faire les choses !

### **III/ Le costume du pirate évolue avec son temps**

S'il a été fait mention des vêtements du pirate aux 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles, c'est pour mieux comprendre à présent comment les réalisateurs n'ont gardé que le strict minimum du costume du flibustier pour adapter le reste à leur convenance et en fonction de la tendance du moment. Ainsi, le pirate du grand écran a longtemps connu deux catégories : le pirate-héros, et le pirate de comédie. Mais avec la sortie de la trilogie *Pirates des Caraïbes*<sup>81</sup>, un nouveau style et de nouveaux personnages emblématiques apparaissent : les pirates rebelles (voir annexe 3, pp. IV-VII).

---

<sup>80</sup> REMME, Timan. DALE, Richard. *La véritable histoire de Barbe Noire le pirate*, Neria Productions, France, 2005, France 2, 2006, 1h50.

<sup>81</sup> VERBINSKI, Gore, *op.cit.*

#### a. Le pirate-héros

Le pirate-héros est simple à reconnaître : il est beau, propre sur lui, courtois et chevaleresque. Le personnage qui incarne le mieux ce genre est incontestablement le Capitaine Blood, campé par Errol Flynn dans le film de Michael Curtiz<sup>82</sup>. L'histoire elle-même est parfumée de romantisme et d'aventure : Peter Blood, médecin anglais, est emprisonné pour avoir soigné un rebelle (Charles II est mort, laissant ses successeurs se disputer le trône). Il échappe à la potence mais est envoyé aux Antilles pour y être vendu comme esclave. Là-bas, il parvient à s'échapper, et n'a alors d'autre choix que de se tourner vers la piraterie pour rester libre. L'histoire tient la route, d'autant qu'elle est étoffée de détails historiques qui présentent la piraterie sous son plus beau jour : la recherche de la liberté, l'égalité parfaite entre les hommes à bord, l'élection du capitaine à main levée, la rédaction du code signé par tous, etc. Même lorsque la belle Arabella Bishop (interprétée par Olivia de Havilland) tombe aux mains des pirates, aucun mal ne lui est fait, ce qui tient entièrement de la fiction puisque les flibustiers n'étaient pas connus pour leur chasteté ou leur tendresse envers les femmes, dont la présence à bord n'était d'ailleurs pas tolérée. C'est dans ce décor d'aventure, de liberté et de bonne conduite qu'évolue le capitaine Blood, pirate-gentleman bien sous tous rapports. Ses habits sont propres, neufs, la boucle de sa ceinture étincelle sous la lumière du soleil couchant des Caraïbes. En résumé, le costume du capitaine Blood est un croisement entre les vêtements luxueux du Capitaine Bartholomew Roberts et James Bond 007, qui même après une course-poursuite effrénée ressort d'un nuage de poussière comme si de rien n'était, son nœud de cravate à peine desserré.

Un autre pirate-héros, légèrement différent du personnage d'Errol Flynn, est celui campé par Burt Lancaster dans le film Robert Siodmak *Le corsaire rouge*<sup>83</sup> : le capitaine Vallo. Ce dernier est tout aussi chevaleresque que le capitaine Blood, mais son costume est moins propre : une culotte de grosse toile, une chemise légèrement sale, une ceinture. Burt Lancaster dégage ainsi un charme brut, animal, qui semble annoncer l'évolution que subira le personnage du pirate un demi-siècle plus tard.

---

<sup>82</sup> CURTIZ, Michael, *op.cit.*

<sup>83</sup> SIODMAK, Robert. *The Crimson Pirate*, Warner Bros., États-Unis, 1952, Warner Home Video, 2003, 1h44.

## b. Le pirate de comédie

Il est invariablement caricaturé à l'extrême. Il est d'ailleurs amusant de constater que le capitaine Barbe-Noire, qui est sans doute le pirate le plus terrifiant et impitoyable à avoir jamais vogué, a aussi été le plus caricaturé dans le monde du septième art. Une manière de casser définitivement l'image du pirate en tant que méchant ? Peut-être. Quoi qu'il en soit, on peut observer un Barbe-Noire rigolard (et très ivre) dans la *Flibustière des Antilles*<sup>84</sup>, qui accueille à bras ouverts Anne Providence, sa petite protégée. Mais ce personnage n'est rien comparé à celui campé par Peter Ustinov dans *Le fantôme de Barbe-Noire* de Robert Stevenson<sup>85</sup>. Le pirate y est jovial, émotif et hilarant. Dans les deux films, l'apparence physique fait presque tout : bedonnant, le sourire aux lèvres et des habits de couleurs vives (ce dernier point est encore plus flagrant dans le film de Jacques Tourneur, où l'acteur Thomas Gomez arbore une veste et une écharpe écarlates assorties d'un manteau bleu vif). Bien évidemment, le pirate burlesque est souvent ivre, et par conséquent il ne s'exprime que par grimaces, comme on peut le voir dans *Pirates* de Roman Polanski<sup>86</sup> où Walter Matthau s'en donne à cœur joie pour interpréter le capitaine Red (les scénaristes n'ont décidément aucune imagination en ce qui concerne les noms propres).

## c. Le pirate rebelle

Si le pirate comique fait rire, le personnage reste cependant superficiel et facile à cerner. Ce n'est pas le cas du capitaine Jack Sparrow, héros de la saga *Pirates des Caraïbes*<sup>87</sup> campé et en grande partie créé par l'acteur Johnny Depp. Ce personnage haut en couleur et terriblement drôle peut être décrit en un mot : imprévisible. Puisqu'il n'agit que si l'action lui est profitable, il peut retourner sa veste à n'importe

---

<sup>84</sup> TOURNEUR, Jacques, *op. cit.*

<sup>85</sup> STEVENSON, Robert. *Blackbeard's Ghost*, Walt Disney Pictures, États-Unis, 1967, Walt Disney Pictures, 2003, 1h42.

<sup>86</sup> POLANSKI, Roman, *op.cit.*

<sup>87</sup> VERBINSKI, Gore, *op. cit.*

quel moment, ce qui est source de rebondissements extraordinaires dans le scénario. L'acteur lui-même parle de son personnage en ces termes : « Il a toujours un plan B ! Et quand il n'en a pas, il en a un quand même ! Aussi surprenant que ça puisse paraître, il finit toujours par retomber sur ses pieds. Il a un côté félin... et bien plus que neuf vies<sup>88</sup>. » Connus pour apporter une touche personnelle à chacun des rôles qu'il joue, Johnny Depp n'a pas dérogé à sa règle pour le capitaine Jack Sparrow puisqu'il confie dans une interview<sup>89</sup> s'être inspiré de Keith Richards, son ami et guitariste du groupe de rock Les Rolling Stones, pour peaufiner le look du pirate. Il dit avoir comparé le pirate à une star du rock en raison du fait que, pour l'un comme pour l'autre, la légende précède l'homme partout où il va. Ainsi, Penny Rose, costumière pour la saga, déclare : « Notre but était de créer un pirate du 18<sup>e</sup> siècle avec un look de rock star<sup>90</sup>. » D'un épisode de la saga à l'autre, on voit donc le capitaine Sparrow se parer de bagues, de talismans et de gris-gris, arborer plusieurs ceintures, porter des morceaux d'étoffes en guise de bracelets, amasser des perles de couleurs qu'il s'attache dans les cheveux, et surtout vouer une adoration sans borne à son accessoire fétiche : son tricorne en cuir. Notons que la costumière a passé outre les considérations climatiques et équipé le flibustier d'épaisses bottes en cuir à revers, totalement inadéquates pour la chaleur caribéenne, mais tellement plus « cool ». Tel est donc le nouveau pirate qui fait trembler les écrans : sale, déjanté, accessoirisé à l'extrême, drôle, rebelle... en un mot : rock'n roll ! Le mythe, loin d'être oublié, a trouvé une façon de revivre.

---

<sup>88</sup> DERENGOWSKI, Jon, *op. cit.*, p. 456.

<sup>89</sup> VERBINSKI, Gore, *Pirates of the Caribbean : Dead Man's Chest*, *op. cit.*, DVD bonus.

<sup>90</sup> *Ib.*



## **Troisième partie**

### **Quand le mythe se heurte à une nouvelle réalité**

**D**readlocks au vent et bagues aux doigts, le pirate du grand écran a donc repris la mer à la recherche de nouveaux trésors et à l'abordage d'un public dorénavant conquis. Les faits historiques étoffent suffisamment les scénarii et les romans pour donner à la fiction un envoûtant parfum de vérité, et le résultat en est une savante alchimie où la réalité participe à la création d'un mythe de plus en plus riche. On en oublierait presque que la piraterie n'a pas disparu ! Mais les pirates continuent pourtant d'écumer les mers, et leur activité ne cesse de s'intensifier. Quels liens ont ces pirates avec les flibustiers du 18<sup>e</sup> siècle ? Le mythe, même s'il est empreint de réalité, a tendance à effacer les caractéristiques essentielles de la piraterie historique qui, comme nous allons le constater, n'est pas si différente de la piraterie moderne.

### **I/ La révolte pirate, un élément inchangé ... ou presque**

**P**our éclairer le lien entre cette dernière partie et le cheminement qui la précède, il convient de citer Jean-Michel Barrault qui, dans son ouvrage *Pirates des mers d'aujourd'hui*, parle de la piraterie moderne en ces termes :

La piraterie maritime est un mal endémique. Mais elle n'avait jamais atteint l'apogée actuel : les victimes se comptent par centaines chaque année, cargos, pétroliers, porte-conteneurs, remorqueurs, barges, pêcheurs, yachts... Et les marins qui y sont embarqués.

Il est paradoxal que les médias ne lui accordent que peu d'attention alors que figurent en bonne place attaques de fourgons blindés, braquages de banques, agressions, vols avec violences. Peut-être parce que la piraterie maritime se passe dans des mers lointaines, et reste empreinte d'une aura de romanesque célébrée par Hollywood lorsqu'un boucanier cheveux au vent, incarné par Errol Flynn, Burt Lancaster ou Johnny Depp, séduit la belle captive qui tombe dans les bras du flibustier. La réalité, hélas, est fort différente. Cruelle. Ruineuse. Dramatique<sup>91</sup>.

Nous sommes effectivement très loin aujourd'hui de la piraterie telle qu'elle était aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles : finis les longues poursuites entre sloops et galions, les abordages et les canonnades, les combats au sabre et les trésors enterrés, les beuveries à terre et les rêves de liberté. En réalité, littérature et cinéma ont tissé puis ancré dans les esprits une image de la piraterie radicalement opposée à la réalité de la flibuste actuelle. Il est donc juste de faire ici la part des choses entre le mythe de la flibuste et la froide réalité de la piraterie moderne.

---

<sup>91</sup> BARRAULT, Jean-Michel. *Pirates des mers d'aujourd'hui*. France : Gallimard, 2007, p. 12.

a. Le pirate se bat contre sa réalité

Le pirate se bat et s'est toujours battu contre un système qui ne lui plaît pas et qui lui porte préjudice. Comme on a pu le voir avec Gilles Lapouge<sup>92</sup>, le pirate du 18<sup>e</sup> siècle était un homme mécontent, déçu par la société et qui n'attendait qu'un prétexte pour prendre la mer. Cependant, l'auteur a évité (volontairement ou non) le sujet de la pauvreté et de la misère ; ce sont elles qui, bien souvent, poussaient les hommes à se faire pirates bien plus qu'un sentiment de mécontentement, si fort fût-il. En réalité, le pirate est souvent perçu comme le méchant (à juste titre puisqu'il pille, ravage et tue), mais il se bat contre une réalité sociale souvent bien plus féroce et cruelle que lui. Prenons l'exemple du film de Frank Lloyd *Les révoltés du Bounty*<sup>93</sup>, qui retrace l'histoire vraie d'une mutinerie à bord d'un bateau de la marine royale provoquée par la cruauté de l'officier principal (brillamment interprété par Charles Laughton). Pour une fois, le réalisateur n'a pas forcé le trait : pour fuir la pauvreté, les hommes s'engageaient dans la marine, qui se révélait être encore plus impitoyable. Philippe Jacquin, dans son ouvrage *Sous le pavillon noir, pirates et flibustiers*, cite ainsi un flibustier français qui, du haut de sa potence et juste avant la chute fatale, lance à la foule attroupée : « Vous, capitaines et officiers marchands, par votre sévérité brutale envers vos équipages, vous les invitez, par la désertion, à devenir des forbans, les traitant comme des esclaves et les nourrissant moins bien. Ayez plus d'attention sur nos conduites, nous vous rendons responsables de notre mort<sup>94</sup>. » On comprend d'autant plus la révolte de ces hommes que bien souvent, comme le précise l'auteur, la marine royale utilisait une méthode de recrutement violente appelée la « presse », et qui consistait à envoyer un groupe de soldats faire du porte à porte en recrutant de force tous les hommes valides disponibles<sup>95</sup>. Une fois en mer, les pauvres hères étaient pris au piège sur le navire, livrés à la merci de leurs officiers. On comprend donc aisément le recours à la mutinerie, puis à la piraterie (les mutins et les déserteurs étant considérés comme hors-la-loi). Rappelons également le cas de ces fameux « engagés », qui monnayaient leur passage vers le nouveau monde en échange de

---

<sup>92</sup> LAPOUGE, Gilles, *op. cit.*, pp. 29-35.

<sup>93</sup> LLOYD, Frank. *Mutiny of the Bounty*, Metro Goldwyn Mayer, États-Unis, 1935, Warner Bros., 2004, 2h12.

<sup>94</sup> JACQUIN, Philippe, *op. cit.*, p. 109.

<sup>95</sup> *Ib.* p. 110.

trois ans de travail à leur arrivée sur place. À moins que la chance ne les mène entre les mains d'un maître clément, ils étaient donc condamnés à trois longues années d'esclavage et de violence avant de pouvoir commencer leur nouvelle vie d'hommes libres sur le continent américain. Au terme de leur engagement, ils se voyaient libérés avec rien ou presque, et devaient se débrouiller seuls. Ils rejoignaient alors généralement les camps de boucaniers, où certains restaient tandis que d'autres se faisaient pirates.

C'est donc la pauvreté et la misère que fuit le flibustier, dans la réalité comme à l'écran. En ce sens, la piraterie moderne reste dans la tradition, puisque c'est presque exclusivement pour survivre au quotidien que les pêcheurs se font pirates, notamment en Asie. Dans leur ouvrage *Pirates et terroristes en mer d'Asie, un maillon faible du commerce mondial*, Solomon Kane et Francis Martin décrivent les conditions de vie des pêcheurs asiatiques et leurs réactions face à l'arrivée de *boat people*<sup>96</sup> soi-disant fortunés comme suit :

Il n'en faudra guère plus pour enivrer de songes d'une vie meilleure l'esprit des pêcheurs à l'estomac vide et transformer ainsi de paisibles matelots en d'impitoyables prédateurs... Car, pour bon nombre d'hommes de la mer, la flibuste est d'abord un moyen d'échapper au cycle infernal de la survie. Embauchés au jour le jour sur les chalutiers des richissimes hommes d'affaires sino-thaïlandais qui, de Prachuap Khiri à Songkhla, monopolisent une grande partie de l'industrie piscicole et de l'aquaculture, les intermittents de la pêche gagnent juste de quoi subvenir à leurs besoins quotidiens. Mieux lotis, les équipages qui possèdent leur propre bateau ne le sont qu'en apparence ; eux qui, outre le tribut à verser mensuellement au *chao po* (parrain local) en échange de sa "protection", n'ont souvent pas d'autre choix que de céder leurs prises à des tarifs bien en dessous de ceux du marché à ces mêmes entreprises qui font l'infortune de leurs congénères. Certes, aucune circonstance atténuante ne peut, d'une quelconque manière que ce soit, excuser les crimes odieux commis à l'encontre des *boat people*. Mais il n'est guère étonnant que certains équipages appartenant aux 15 000 chalutiers de la flotte de pêche du royaume détachés dans le golfe de Thaïlande ne résistent pas à la tentation de se livrer occasionnellement à de la rapine en mer<sup>97</sup>.

Toutefois, comme le font remarquer les auteurs, ces « pirates du dimanche » ne sont pas seuls sur la scène de la flibuste moderne : ils représentent en fait une mi-

---

<sup>96</sup> Les *boat people* sont des immigrés clandestins qui tentent de fuir leur pays par bateau pour se réfugier dans un autre.

<sup>97</sup> KANE, Solomon. MARTIN, Francis. *Pirates et terroristes en mer d'Asie, un maillon faible du commerce mondial*. France : Autrement, coll. « Frontières », 2005, p. 48.

norité, la majeure partie des actes de piraterie moderne étant le fait de « professionnels de la flibuste », qui n'agissent pas seuls<sup>98</sup>.

#### b. Le règne de la piraterie organisée

Si le nombre d'attaques pirates et leur violence atteignent aujourd'hui leur paroxysme, c'est parce que la piraterie moderne, contrairement à la piraterie aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, est soutenue par des organisations à qui profitent les méfaits des flibustiers. En se basant sur l'ouvrage de Solomon Kane et Francis Martin<sup>99</sup>, il est possible de distinguer différents types d'actes de piraterie en fonction des groupes qui les ont orchestrés. Ainsi, les pirates sont aujourd'hui dépendants des triades, des cartels et des mafias, mais aussi de certains mouvements insurrectionnels, ou encore de groupes terroristes.

Commençons par ces derniers. Il n'est pas étonnant de voir les cellules terroristes financer des expéditions de pirates. En effet, la terreur peut être aussi efficace sur mer que sur terre (ou dans les airs), sans oublier le fait que le butin amassé lors des attaques peut servir à financer d'autres actions terroristes ou à développer le réseau terroriste local. De plus, comme le font remarquer les deux auteurs, une attaque maritime est souvent peu coûteuse comparée à d'autres types d'actions : « Comparativement aux attentats du 11 septembre 2001 (l'opération a coûté environ 400 000 euros), la préparation d'une attaque en mer est, comme l'indique le communiqué du 13 octobre 2002, encore plus à la portée de toutes les bourses...<sup>100</sup> » Les actes pirates d'origine terroriste peuvent être divers : attentats suicides sur de gros bateaux, vols de cargaisons et d'armes, prises d'otages avec demandes de rançons, ou tout simplement meurtres d'équipages de pays ennemis (avec en général sabordage des bateaux). Si les deux auteurs de *Pirates et terroristes en mer d'Asie, un maillon faible du commerce mondial* semblent considérer le lien entre piraterie moderne et terrorisme comme évident, il est important de préciser que ce n'est pas le cas de tout le

---

<sup>98</sup> *Ib.* pp. 48-49.

<sup>99</sup> *Ib.* pp. 20-59.

<sup>100</sup> *Ib.* p. 64.

monde. En effet, les autorités maritimes internationales font aujourd'hui une distinction très nette entre les deux phénomènes :

Existe-t-il un lien entre piraterie et terrorisme ? Non. Ni en droit, ni en fait. En droit, la piraterie est définie depuis 1958 (Convention de Genève) comme tout acte illicite de violence, de détention, ou de dépréciation commis à titre privé pour des buts personnels par l'équipage ou les passagers d'un navire privé. En revanche, si on recense plus de 100 définitions du mot « terrorisme », aucune n'est inscrite dans le droit international ou acceptée par l'ONU. Un consensus sur la signification du concept situe le terrorisme quelque part entre un acte de guerre en temps de paix et un crime de guerre commis par un organisme non étatique. En fait, il n'a jamais été établi de lien entre les réseaux terroristes et les auteurs d'actes de piraterie. Il apparaît clairement au contraire que ni le profil des auteurs, ni leurs motivations, ni leurs modes opératoires ne sont les mêmes dans les cas de piraterie ou de terrorisme<sup>101</sup>.

Que la relation entre piraterie moderne et terrorisme soit avérée ou non, nous ne nous attarderons pas plus sur ces cas de piraterie, qui, s'ils existent, sont motivés par des valeurs et des revendications de groupes et sont donc marginaux. Il en va de même pour les expéditions financées par des groupes insurrectionnels, qui présentent à peu de choses près les mêmes caractéristiques et qui, comme pour le cas du terrorisme, sont motivées avant tout par un idéal de groupe.

Cette notion de revendications communes n'existe pas dans les triades, mafias et cartels, puisque ceux-ci reposent sur une hiérarchie avec un principe simple : ceux d'en bas prennent des risques pour permettre à ceux d'en haut de s'enrichir. Ainsi, comme le font remarquer Solomon Kane et Francis Martin, « le crime organisé [...] constitue pour les forbans le meilleur des partenaires qui soit pour écouler les fruits de leurs rapines<sup>102</sup>. » Les auteurs ajoutent que le système fonctionne dans les deux sens, puisque les triades font fréquemment appel aux pirates pour les aider lors d'opérations qui ne sauraient aboutir sans eux. Le système actuel est donc réciproque, puisque chacun des deux partis (groupes de pirates d'un côté, organisations mafieuses de l'autre) a besoin de l'autre. De cette association criminelle sont nées de nouvelles pratiques. Par exemple, il est fait mention, dans *Pirates et terroristes en mer d'Asie, un maillon faible du commerce mondial*, d'un groupe de pirates spéciali-

---

<sup>101</sup> Site officiel de l'actualité maritime internationale. (page consultée le 22 mai 2011) <<http://www.meretmarine.com/article.cfm?id=108852>>

<sup>102</sup> KANE, Solomon. MARTIN, Francis, *op. cit.*, p. 51.

sés dans le vol de cordes d'amarrage : les forbans, via leurs informateurs, repèrent et surveillent les navires à quai, puis, une fois la nuit tombée, subtilisent les cordes d'amarrage qu'ils peuvent ensuite revendre dans les commerces spécialisés jusqu'à 1300 euros pièce selon la longueur de la corde. Les acheteurs, heureux de voir leur commerce se développer, se gardent bien de poser des questions sur l'origine de la marchandise<sup>103</sup>. Les mafias emploient également les flibustiers afin de collecter la taxe permettant aux pêcheurs de bénéficier de l'accès aux zones poissonneuses ainsi que de la protection des autorités mafieuses contre d'éventuelles attaques pirates. Ce racket à peine dissimulé a pris une telle ampleur que les malfrats vont même jusqu'à prélever l'impôt frauduleux directement auprès des compagnies de pêche, qui se voient contraintes de verser, sous peine de violentes représailles, 650 euros par chalutier et 250 euros par embarcation plus petite qu'elles possèdent<sup>104</sup>. Si l'on ajoute à ce tableau déjà bien sombre les gardes-côtes corrompus chargés d'arraisonner les navires suspectés de contrebande et qui profitent de leur position pour confisquer des marchandises légales qu'ils revendent à des sociétés écrans contrôlées par les triades<sup>105</sup>, on commence à percevoir l'emprise du réseau mafieux sur l'économie et la politique locales.

## **II/ Le contexte économique et politique**

Ce dernier point est très important, car il explique comment la piraterie a pu se développer, d'abord aux 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles, puis de nos jours. La piraterie en Asie sera de nouveau prise pour exemple car, bien que la piraterie moderne se répartisse sur plusieurs régions du globe (voir annexe 2, p. II), c'est en Asie qu'elle est la plus active et la plus développée, comme le font remarquer Solomon Kane et Francis Martin : « C'est aux mers d'Asie - où ont lieu les deux tiers des attaques de bâtiments

---

<sup>103</sup> *Ib.* p. 51.

<sup>104</sup> *Ib.* pp. 51-53.

<sup>105</sup> *Ib.* pp. 54-55.

recensées chaque année sur la planète - que revient le triste privilège d'être aujourd'hui les plus concernées par la flibuste<sup>106</sup>. »

#### a. Le contexte économique

La découverte du continent américain a ouvert de nouvelles portes au commerce. Les trois principales forces en présence (la France, l'Angleterre et l'Espagne) ont profité au maximum des richesses du Nouveau Monde : les colonies implantées dans les Antilles et sur le continent exploitaient les ressources du territoire (épices, bois de campêche, métaux précieux, etc.), qui étaient ensuite envoyées par bateau jusqu'en Europe pour être vendues. Une partie de l'argent ainsi gagné restait en Europe pour alimenter les caisses du royaume, tandis que l'autre repartait avec les navires dans les colonies, permettant à ces dernières de se développer et de poursuivre leur exploitation du territoire.

Il n'a fallu que peu de temps pour que cette économie florissante attire les flibustiers dans les Caraïbes. Comme il a été dit précédemment, certains puisaient illégalement dans les ressources naturelles (les boucaniers et leur gibier, ou encore les aventuriers et leur bois précieux), tandis que d'autres (les flibustiers) attaquaient les navires qui transportaient ces marchandises. Il arrivait parfois que des pirates chanceux tombent sur un galion espagnol rempli d'or volé aux Aztèques<sup>107</sup>, mais la chose se fit de plus en plus rare à mesure que les populations indigènes diminuaient, massacrées par les Européens. De plus, les pirates naviguaient pour la plupart à bord de sloops, de petits navires à un mât, rapides et maniables. Ils avaient ainsi souvent l'avantage sur leurs ennemis lors des poursuites, mais évitaient de s'attaquer à de trop gros convois de navires en raison du faible nombre de canons qu'ils pouvaient transporter. Par conséquent, leurs prises se composaient plus souvent de sucre, de tabac et d'épices que d'or.

---

<sup>106</sup> *Ib.* p. 5.

<sup>107</sup> STERLE, Philip, *op. cit.*, pp. 14-15.



En étudiant les multiples cas de piraterie recensés par Jean-Michel Barrault dans son ouvrage *Pirates des mers d'aujourd'hui*<sup>108</sup>, il apparaît que les pirates n'ont pas changé leur mode opératoire depuis l'époque des galions. Équipés d'armes à feu, ou quelquefois de simples machettes, ils se déplacent sur de petits canots très légers équipés de moteurs surpuissants, qui leur permettent de surgir de nulle part lors de l'attaque et de repartir tout aussi vite une fois leur méfait accompli. C'est donc encore sur la rapidité et l'effet de surprise que comptent les pirates pour mener à bien leurs entreprises.

Mais revenons-en au contexte économique. Jean-Michel Barrault expose très clairement la situation mondiale actuelle :

Les États, et en premier lieu les pays d'Occident, se trouvent dans la totale dépendance du transport de biens qu'ils importent et exportent. C'est la conséquence de la mondialisation : bœufs d'Argentine, moutons de Nouvelle-Zélande, maïs des États-Unis, automobiles du Japon, ordinateurs de Corée, textiles de Chine traversent les océans... Un énorme trafic concerne les matières premières essentielles : le caoutchouc, le zinc, le minerai de fer de Mauritanie, le nickel de Nouvelle-Calédonie, 60% des produits pétroliers. Les biens de consommation dont nous ne saurions nous passer et les matières premières indispensables sont, dans leur quasi-totalité, transportés par voie de mer : exactement 97%.

La place de la mer dans l'économie mondiale est d'autant plus essentielle que la moitié de la population de la planète s'entasse à moins de cinquante kilomètres des côtes<sup>109</sup>.

L'économie mondiale offre donc un terrain de chasse sans précédent aux pirates, puisqu'elle amène directement les marchandises à quelques nautiques<sup>110</sup> de leur lieu de résidence. Le détournement d'un bateau pour revendre illégalement la marchandise qu'il transporte est donc facilité par la densité du trafic maritime. Il est également important de mentionner le tourisme, lui aussi en plein essor. Il n'est pas rare que des navires de plaisance subissent les attaques de pirates, qui montent à bord le temps de voler l'argent et les objets personnels des passagers avant de repartir.

Notons enfin que c'est à cause de l'économie, cette fois dans les pays pauvres, que les pêcheurs se tournent vers la piraterie. Il a été dit plus haut que la piraterie était source de revenus pour ces pauvres gens, mais il convient d'ajouter que

---

<sup>108</sup> BARRAULT, Jean-Michel, *op. cit.*

<sup>109</sup> *Ib.* p. 13.

<sup>110</sup> Le nautique, ou mille marin, équivaut à un peu moins de deux kilomètres.

les triades profitent de cette économie en crise pour recruter les forbans, en leur promettant richesses et protection. Puis, une fois entrés dans le cercle mafieux, les pirates ne peuvent plus en sortir, car celui qui rompt son engagement avec la triade est puni de mort<sup>111</sup>.

#### b. Le contexte politique

Piller un navire pour prendre possession de sa marchandise est une chose, mais l'acte est vain s'il n'y a pas d'acheteur pour cette marchandise. De quoi auraient l'air les flibustiers avec cinquante sacs de sucre dont ils n'arriveraient pas à se débarrasser ? La piraterie aurait bien vite disparu si les pirates n'avaient pas été à même de tirer de l'argent de leurs cargaisons volées.

C'est dans ce cas de figure que le contexte politique entre en jeu. Aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, par exemple, des gouverneurs peu scrupuleux acceptaient de racheter aux pirates les fruits de leurs rapines sans poser de questions. Après tout, dans une telle transaction, tout le monde était gagnant, comme le montre *La véritable histoire de Barbe Noire le pirate*<sup>112</sup> : les forbans repartaient les poches remplies de pièces d'or, et les gouverneurs pouvaient ainsi acquérir à un prix réduit les matières premières nécessaires au développement de leurs colonies, dont l'économie laissait souvent à désirer.

La situation est à peu près la même aujourd'hui. Les pirates, grâce à leurs alliances avec les triades, les cartels et les mafias, trouvent aujourd'hui des acquéreurs avant même de voler les marchandises. Il a déjà été fait mention des sociétés écrans créées par les mafias pour racheter les cargaisons volées, ou encore des boutiques spécialisées profitant des vols de cordages pour faire des affaires. Il existe bien entendu de nombreux autres exemples de combines permettant aux flibustiers d'écouler leur butin.

Mais il s'avère que le contexte politique est aujourd'hui bien plus favorable à la piraterie qu'il ne l'était aux 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles. En effet, à l'époque, l'arrestation d'un pirate signifiait presque à coup sûr pour ce dernier un aller simple jusqu'à la potence.

---

<sup>111</sup> KANE, Solomon. MARTIN, Francis, *op. cit.*, p. 20.

<sup>112</sup> DALE, Richard. REMME, Timan, *op. cit.*

Aujourd'hui, ce n'est plus le cas. Au contraire, la plupart des pirates arrêtés sont relâchés rapidement et sans condamnation. Trois facteurs expliquent ce curieux phénomène : la pression exercée par les mafias, la corruption des gouvernements, et le vide juridique. Le premier est aisé à comprendre : les parrains des mafias, qui officient souvent dans des sphères haut-placées, préfèrent menacer ou soudoyer les autorités plutôt que de voir leurs hommes inquiétés, et surtout de risquer de voir leur nom associé à des actes illégaux. Le second facteur, bien que peu reluisant, est également simple à comprendre : dans des pays pauvres tels que l'Indonésie ou la Thaïlande, les autorités ont tendance à profiter des opportunités de toucher un pot-de-vin versé par la mafia, ou encore d'exiger de grosses sommes d'argent pour résoudre un cas de piraterie. C'est ce qui s'est produit lorsque le *K'ongants'ieou*, Bureau de la sécurité publique à Peihai (Chine), a refusé de rendre un cargo détourné à son propriétaire d'origine. Repeint, l'*Anna Sierra* rebaptisé *Artic Sea* avait été arraisonné par des pirates, qui avaient ensuite tenté de revendre la marchandise une fois rentrés au port. Mais les autorités, prévenues par l'équipage repêché en mer quelques heures auparavant, avaient reconnu le navire et arrêté les forbans. Cependant, même une fois le bateau identifié, le *K'ongants'ieou* a refusé de le rendre à son armateur, sauf si celui-ci consentait à verser aux autorités 300 000 euros « pour couvrir les frais<sup>113</sup>. » On voit donc ici que les autorités ne valent souvent pas mieux que les pirates eux-mêmes.

Le cas de l'*Anna Sierra* permet également d'aborder le dernier facteur souvent utile aux pirates pour se sortir indemnes d'une arrestation : le vide juridique. Pirates et mafias sont parfaitement conscients des différences (et parfois des paradoxes) entre les lois des différents pays entourant une zone maritime (voir annexe 4, pp. VIII-IX). S'ils commettent un délit dans un État, ils pourront donc invoquer la loi d'un autre (que ce soit leur pays d'origine, celui du navire attaqué, ou encore celui de la marchandise volée) pour faire tomber les charges qui pèsent contre eux. Ainsi, dans le cas de l'*Anna Sierra*, tellement de nationalités entraient en jeu que les pirates étaient assurés de s'en sortir : des forbans indonésiens et malaisiens, un bateau de la flotte chypriote qui transporte des sacs de sucre venus de Thaïlande. Ils se font arrêter en Chine puis, comme le rappellent Solomon Kane et Francis Martin, « aucune

---

<sup>113</sup> KANE, Solomon. MARTIN, Francis, *op. cit.*, pp. 17-21.

charge ne pesant officiellement contre eux en Chine, ils ont tout simplement été mis sur un vol à destination de Djakarta<sup>114</sup>. » Notons que ce vide juridique va à l'encontre de la politique maritime internationale, qui stipule dans la convention de Montego Bay que :

En cas d'acte de piraterie caractérisé, tout État, qu'il soit concerné ou non, est habilité à poursuivre et réprimer les actes et les auteurs, y compris à saisir le navire, appréhender les personnes se trouvant à bord. Concrètement, tout navire militaire ou de police a autorité (et obligation) pour poursuivre et intervenir, si c'est possible, dans l'intérêt de la sûreté maritime<sup>115</sup>.

Tous ces exemples mettent en relief l'atout majeur dont les pirates disposent aujourd'hui : le manque de coordination des autorités. Les armateurs et les commerçants, aidés par des forces armées venues des quatre coins du monde, tentent d'endiguer la piraterie moderne, mais se heurtent à l'influence des triades et à la corruption des gouvernements. Ainsi, profitant des clivages tout en jouant avec le cadre législatif, les pirates peuvent continuer d'exercer leurs activités en toute impunité.

---

<sup>114</sup> *Ib.* p. 21.

<sup>115</sup> Site officiel de l'actualité maritime internationale. (page consultée le 22 mai 2011) <<http://www.meretmarine.com/article.cfm?id=108852>>

## Conclusion

Comment, à travers la littérature et le cinéma, l'image de la piraterie a-t-elle évolué pour devenir un mythe ? Que penser de ce mythe par rapport à la réalité de la piraterie moderne ? C'est à ces questions, posées en début de mémoire, que nous pouvons à présent tenter de répondre.

La piraterie a, pendant plusieurs siècles, évolué pour atteindre son apogée au 18<sup>e</sup> siècle dans les eaux caribéennes. On parle d'ailleurs aujourd'hui, en référence à cette période, de l'Âge d'Or de la piraterie. Les flibustiers ont su utiliser la configuration des îles et l'environnement pour mettre au point des stratégies qui ont fait d'eux la hantise des navigateurs marchands. Mais au fur et à mesure que la flibuste s'est développée, les gouverneurs et les armateurs ont appris à la combattre, aidés par les royaumes européens qui ont édicté des lois très sévères condamnant la piraterie. Ainsi, très peu de pirates pourront jouir de l'or amassé au cours de leur vie : c'est le gibet qui mettra fin à la carrière du plus grand nombre d'entre eux. D'autres, tels Israël Hands ou Henry Avery dit « Long Ben », finiront leur vie à mendier dans la rue, après avoir dépensé tout leur or en très peu de temps<sup>116</sup>.

Ce n'est pourtant pas l'image d'un mendiant en haillons, ni celle d'un cadavre se balançant au bout d'une corde, que l'on garde aujourd'hui de la piraterie. Pourquoi ? Car, depuis le 18<sup>e</sup> siècle, écrivains et réalisateurs ont fait ce qu'ils savent faire de mieux : enjoliver la réalité. Le roman d'aventure et le film de pirate ont ainsi transformé des hommes désespérés, alcooliques, violents et hors-la-loi en de fiers aventuriers au sourire ravageur, protecteurs des demoiselles en détresse et prêts à tout pour défendre leurs valeurs chevaleresques. Pour réaliser ce tour de force, les auteurs de scripts et de romans ont utilisé les éléments les plus accrocheurs de la flibuste : les îles paradisiaques bordées d'eaux turquoises sur lesquelles voguent de somptueux voiliers, la fête et l'abondance dans lesquelles le pirate se trouve plongé lorsqu'il débarque pour dépenser le fruit de ses larcins, et surtout le trésor, caché et fabuleux. Resté pendant longtemps très classique et conventionnel (ce qui a sans doute précipité sa chute), le film de pirates a récemment fait un retour triomphal sur les écrans avec la saga *Pirates des Caraïbes*. La création des studios Disney ne cesse de ren-

---

<sup>116</sup> STERLE, Philip, *op. cit.*, p. 30.

contrer, épisode après épisode, un franc succès. Son secret ? Renouveler le genre. Comme le dit le capitaine Jack Sparrow (Johnny Depp) à son ami William Turner (Orlando Bloom) dans le premier volet de la saga, « Tous les trésors ne sont pas d'or et d'argent. » C'est cette devise que les scénaristes ont appliquée à la lettre, en imaginant de nouveaux types de trésors. Ainsi, dans le premier volet de la trilogie initiale, les pirates partent en quête d'un trésor aztèque maudit, qui transforme quiconque se l'approprie en mort vivant. Dans le second et le troisième volet, l'objet de toutes les convoitises est le cœur de Davy Jones, un pirate démoniaque à tête de poulpe né de légendes de marins et qui ne peut mourir que si quelqu'un poignarde son cœur, qu'il a soigneusement caché dans un coffre enterré sur une île. Quelle imagination ! Enfin, dans le quatrième volet, paru il y a quelques jours, c'est la célèbre Fontaine de Jouvence (dont l'eau confère à son buveur la vie éternelle) que recherchent désespérément les flibustiers. Le surnaturel semble donc être le nouveau moteur de l'histoire de pirate, à présent empreinte de magie vaudou et de créatures monstrueuses. Et si les flibustiers courent désespérément après la vie éternelle sans jamais parvenir à l'atteindre, le public, lui, ne risque plus de les oublier de sitôt !

Si cela est vrai pour le mythe, le régime est différent pour la réalité. En effet, la société occidentale a tendance à oublier que la piraterie est toujours d'actualité. Le phénomène est même en développement constant, ce qui a conduit les forces armées à venir des quatre coins du monde pour endiguer ce fléau qui plombe le commerce international. Néanmoins, les forces déployées rencontrent des difficultés à lutter contre ces hommes très organisés et dirigés par les mafias, qui contrôlent une grande partie de l'économie locale dans les pays d'Asie. Si l'équipement utilisé par les bandits est moderne, le mode opératoire reste le même qu'au 18<sup>e</sup> siècle. Solomon Kane et Francis Martin résument donc les choses ainsi :

Tout était parti de ce constat, fait quatre années plus tôt sur les rivages du détroit de Malacca : la piraterie, que la littérature avait élevée au rang de mythe, avec son *Jolly Roger* hissé au faite d'un mât par de pittoresques risque-tout à la jambe de bois, n'avait pas disparu avec la flûte hollandaise, la caraque portugaise ou la jonque chinoise. C'était même le contraire qui, depuis le milieu des années 1990, faisait force de loi<sup>117</sup>.

Comme il a été dit, flibuste du 18<sup>e</sup> siècle et piraterie moderne ont beaucoup en commun. En réalité, à part l'influence des triades et la modernisation de

---

<sup>117</sup> KANE, Solomon. Martin, Francis, *op. cit.*, p. 5.

l'armement, presque rien n'a changé. Cependant, le mythe du pirate est tellement établi et ancré dans les esprits que l'on a l'impression d'avoir affaire à deux phénomènes différents. Plus de jambe de bois, de perroquet sur l'épaule, de magot enfoui. C'est qu'en vérité, ces éléments ne sont que des détails de l'Histoire, que l'on rencontre rarement à l'époque, mais qui ont été exagérés et généralisés par les écrivains pour devenir des bases du récit de pirates. La flibuste moderne permet donc de revenir sur ces clichés et de faire la part des choses entre réalité et fiction de la piraterie.

Cette analyse mériterait toutefois d'être davantage développée. D'une part, parce que nous n'avons traité ici le sujet de la piraterie moderne qu'à travers l'exemple de Asie, alors que les attaques de pirates touchent également les côtes africaines (à l'est comme à l'ouest), ainsi que les Caraïbes et certaines zones d'Amérique du Sud. Si l'Asie est la plus touchée par le phénomène, l'analyse des autres zones géographiques permettrait néanmoins d'apporter plus d'informations sur les pirates d'aujourd'hui. D'autre part, parce qu'il serait intéressant d'analyser les actions mises en place aux niveaux national et international pour lutter contre la piraterie : le RMSI (Regional Maritime Security Initiative), le CNV (Contrôle Naval Volontaire), ou encore la question d'armer les équipages, ne sont que quelques exemples parmi beaucoup d'autres<sup>118</sup>. Enfin, parce qu'une nouvelle forme de piraterie a depuis quelques années envahi la toile : la piraterie informatique. Celle-ci a une portée considérable, puisque le pirate n'a même pas besoin de quitter son domicile pour pirater un ordinateur ou un réseau. Sabres, pistolets et fusils d'assaut ont laissé la place aux virus, aux programmes et aux codes, qui constituent les nouvelles armes des pirates du monde virtuel. Le bateau s'est changé en ordinateur, et l'océan a été remplacé par Internet. Enfin, le trésor est dorénavant constitué de données informatiques, et non plus d'or ou de bijoux (quoiqu'il arrive qu'un pirate informatique s'introduise dans les fichiers bancaires pour subtiliser des fonds). Peut-on donc réellement parler de piraterie ? En effet, à part le vol, piraterie réelle et piraterie virtuelle ne semblent rien avoir en commun. Mais alors pourquoi ce rapprochement lexical entre l'océan et le web, deux étendues sur lesquelles l'homme peut, selon les jargons

---

<sup>118</sup> Site officiel de l'actualité maritime internationale. (page consultée le 22 mai 2011) <<http://www.meretmarine.com/article.cfm?id=108852>>

maritime et informatique, « naviguer » ? Internet tendrait-il à remplacer l'océan en tant que carrefour des échanges, du commerce et de l'économie ? Et si tel est le cas, doit-on s'attendre à une baisse de la piraterie en mer, et parallèlement à une explosion de la cybercriminalité ? La création d'unités de police spécialisées dans la traque des criminels informatiques est révélatrice d'un problème grave et d'une menace croissante. Après avoir envahi le grand écran, les forbans pourraient bien être sur le point d'envahir le petit !



# Sources documentaires

## Bibliographie

BARRAULT, Jean-Michel. *Pirates des mers d'aujourd'hui*. France : Gallimard, 2007. 175 p.

BARRIE, James Matthew. *Peter Pan*. États-Unis : Penguin, coll. « Signet Classic », 1987. 200 p.

BENAMON, Sophie. CHADEFAUD, Christophe. « Pirates des Caraïbes - La fontaine de jouvence ». *Studio Ciné Live*, 2011, n°24, pp. 48-60.

BONIFAY, Philippe. TERPANT, Jacques. *Pirates*. Italie : Casterman, 2008. 240 p.

CRICHTON, Michael. *Pirates*. Paris : Robert Laffont, 2010. 302 p.

DEFOE, Daniel. *Les Chemins de Fortune*. Paris : Phébus, coll. « Phébus libretto », 1990. 442 p.

DEFOE, Daniel. *Le Grand rêve flibustier*. Paris : Phébus, coll. « Phébus libretto », 1990. 326 p.

DEFOE, Daniel. *Robinson Crusoe*. Oxford : Oxford University Press, coll. « Oxford world's classics », 1998. 316 p.

DERENGOWSKI, Jon. *Johnny Depp : un hommage photographique*. Singapour : Place des éditeurs, coll. « Hors Collection », 2010. 541 p.

DORISON, Xavier. LAUFFRAY, Mathieu. *Long John Silver*. France : Dargaud, 2008. 58 p.

EXQUEMELIN, Alexandre-Olivier. *Histoire des aventuriers flibustiers*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne (PUPS), coll. « IMAGO MUNDI Série Textes », 2005. 595 p.

JACQUIN, Philippe. *Sous le pavillon noir, pirates et flibustiers*. France : Gallimard, coll. « Découvertes Gallimard Aventures », 1988. 192 p.

KANE, Solomon. MARTIN, Francis. *Pirates et terroristes en mer d'Asie, un maillon faible du commerce mondial*. France : Autrement, coll. « Frontières », 2005. 126 p.

KÖNIG, David. VERLOMME, Hugo. « Mer et Cinéma ». *Thalassa magazine*, 2007, n°7, pp. 62-83.

LAPOUGE, Gilles. *Les Pirates, Forbans, flibustiers, boucaniers et autres gueux de mer*. Paris : Phébus, coll. « Phébus libretto », 1987. 234 p.

MOREAU, Jean-Pierre. *Une histoire des pirates des mers du Sud à Hollywood*. France : éditions du Tallandier, coll. « Points », 2006. 558 p.

MOREAU, Jean-Pierre. *L'Angleterre des Tudors 1485-1603*. Paris : Ophrys-Ploton, coll. « Civilisation », 2000. 207 p.

STERLE, Philip. *Les Pirates*. Paris : Nathan, coll. « Tout Un Monde », 1997. 63 p.

STENVENSON, Robert Louis. *L'île au trésor*. Paris : Gallimard, coll. « Le livre de poche classique », 1961. 246 p.

## **Filmographie**

CURTIZ, Michael. *Captain Blood*, Warner Bros. / First National Pictures Inc., États-Unis, 1935, Warner Home Video, 2005, 1h39.

DALE, Richard. REMME, Timan. *La véritable histoire de Barbe Noire le pirate*, Neria Productions, France, 2005, France 2, 2006, 1h50.

FAIRFAX, Ferdinand. *Nates and Hayes*, Paramount Pictures, États-Unis, 1983, Paramount DVD, 2006, 1h36.

HARLIN, Renny. *Cutthroat Island*, Carolco Pictures / Guild / Laurence Mark Productions / StudioCanal / Metro Goldwyn Mayer (MGM) / RCS video, États-Unis, 1995, Momentum Pictures / Technicolor Distribution Services, 2003, 2h03.

HESTON, Fraser Clarke. *Treasure Island*, États-Unis, 1990, VHS parue en 2001, 2h11. [Autres informations indisponibles].

HOGAN, P.J. *Peter Pan*, Universal Pictures / Columbia Pictures / Revolution Studios, États-Unis, 2003, Columbia TriStar Films, 2004, 1h53.

LEE, Rowland V. *Captain Kidd*, Benedict Bogeaus Production / Captain Kidd Productions Inc., États-Unis, 1945, Bach Films, 2004, 1h30.

LLOYD, Frank. *Mutiny of the Bounty*, Metro Goldwyn Mayer, États-Unis, 1935, Warner Bros., 2004, 2h12.

POLANSKI, Roman. *Pirates*, Carthago films, États-Unis, 1985, TF1 Video, 2009, 2h04.

SIODMAK, Robert. *The Crimson Pirate*, Warner Bros., États-Unis, 1952, Warner Home Video, 2003, 1h44.

SPIELBERG, Steven. *Hook*, Amblin Entertainment / TriStar Pictures, États-Unis, 1991, 2h16. [Autres informations indisponibles].

STEVENSON, Robert. *Blackbeard's Ghost*, Walt Disney Pictures, États-Unis, 1967, Walt Disney Pictures, 2003, 1h42.

TOURNEUR, Jacques. *Anne of the Indies*, 20<sup>th</sup> Century Fox, États-Unis, 1951, Carlotta Films, 2005, 1h27.

VERBINSKI, Gore. *Pirates of the Caribbean : the Curse of the Black Pearl*, Walt Disney Pictures / Jerry Bruckheimer Films, États-Unis, 2002, Buena Vista Home Entertainment, 2006, 2h20.

VERBINSKI, Gore. *Pirates of the Caribbean : Dead Man's Chest*, Walt Disney Pictures / Jerry Bruckheimer Films, États-Unis, 2005, Buena Vista Home Entertainment, 2007, 2h30.

VERBINSKI, Gore. *Pirates of the Caribbean : At World's End*, Walt Disney Pictures / Jerry Bruckheimer Films, États-Unis, 2006, Buena Vista Home Entertainment, 2007,2h48.

### **Webographie**

Site officiel de l'actualité maritime internationale. (page consultée le 22 mai 2011)  
<<http://www.meretmarine.com/article.cfm?id=108852>>

Site officiel du Dictionnaire Larousse. (page consultée le 21 mai 2011)  
<<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/forban>>

Site des Dictionnaires d'autrefois. (page consultée le 14 avril 2011)  
<<http://artflx.uchicago.edu/cgi-bin/dicos/pubdico1look.pl?strippedhw=pirate>>

# Annexes

Annexe 1 : galerie historique.....	I
Annexe 2 : les cartes.....	II
Annexe 3 : les pirates au cinéma.....	IV
Annexe 4 : définition de la piraterie moderne.....	VIII

# Annexe 1 : galerie historique

Il reste aujourd'hui plusieurs gravures témoignant de l'habillement des pirates aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. En voici quelques unes représentant de fameux capitaines pirates.



©



©



©



©

Docs. 1 et 2 (en haut) : le capitaine Bartholomew Roberts, connu pour son raffinement.

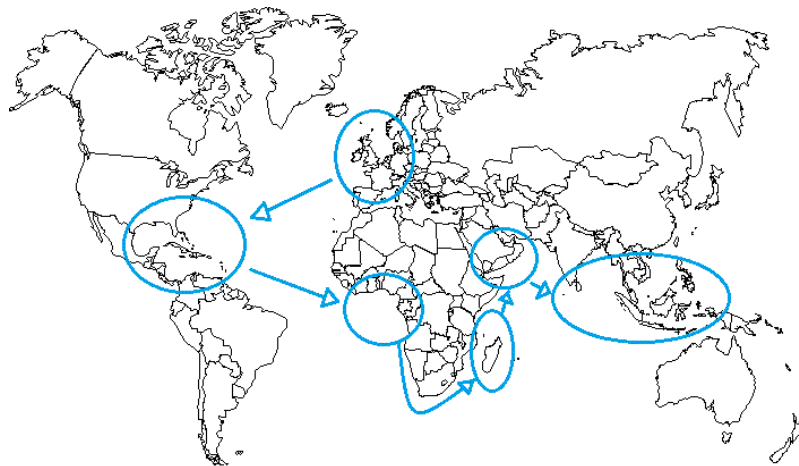
Doc. 3 (en bas à gauche) : le capitaine Teach dit « Barbe Noire », connu pour sa terrifiante apparence.

Doc. 4 (ci-dessus) : Charles Vane, un autre capitaine pirate contemporain de Barbe Noire.

Source : Site officiel de Rêve d'Acier, reconstitution Médiévale. (page consultée le 22 mai 2011)

<[http://www.revesdacier.com/boutique/product\\_info.php?cPath=68&products\\_id=531](http://www.revesdacier.com/boutique/product_info.php?cPath=68&products_id=531)>

## Annexe 2 : les cartes

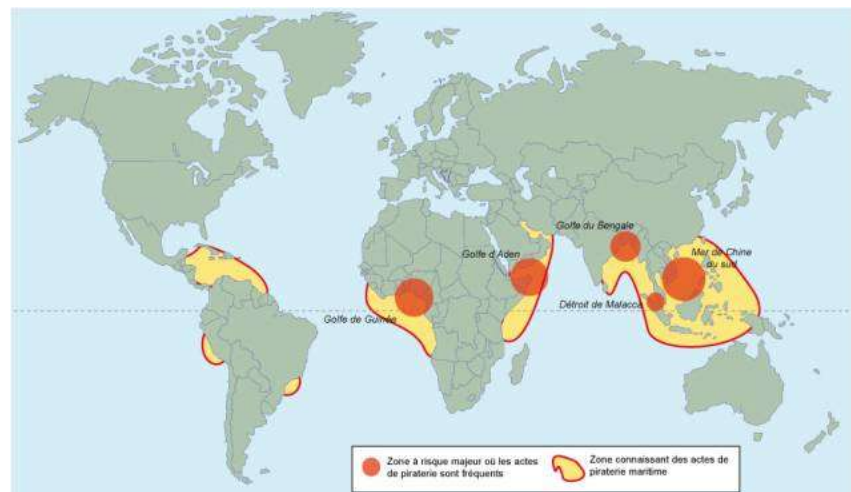


©

Doc. 1 (ci-dessus) : le « tour du monde des pirates » du 16<sup>e</sup> siècle au 18<sup>e</sup> siècle.

Doc. 2 (ci-dessous) : les régions touchées par la piraterie moderne.

Mis à part les cas de l'Europe et Madagascar, les actes de piraterie moderne sont perpétrés dans les mêmes zones qu'aux 17<sup>e</sup>-18<sup>e</sup> siècles. C'est en Asie que l'on recense aujourd'hui le plus d'attaques pirates.



Sources :

Doc. 1 : Site Carte du Monde pour le fond de carte. (page consultée le 14 mai 2011) <<http://www.carte-du-monde.net/voyage-205-sejour.html>>

Doc.2 : Site officiel du Ministère des affaires étrangères et européennes. (page consultée le 14 mai 2011) <[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs\\_909/fiches-reflexes\\_12464/faire\\_12465/piraterie-maritime\\_12476/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/fiches-reflexes_12464/faire_12465/piraterie-maritime_12476/index.html)>

©



## Annexe 2 (suite)



Aux Caraïbes (doc. 3, ci-dessus) comme en Indonésie (doc. 4, ci-dessous), la configuration géographique des îles favorise les pirates, qui profitent des détroits et des récifs pour piéger les navires. Une fois leur méfait accompli, les flibustiers partent se réfugier dans les jungles et les marécages qui recouvrent la plupart des îlots. Le détroit de Malacca (au nord-ouest de la carte de l'Indonésie), par lequel passent de nombreux bateaux de commerce, est aujourd'hui le principal théâtre des attaques pirates en Asie.



Sources :

Doc. 3 : Site officiel de l'agence de voyages Primea Hôtels. (page consultée le 14 mai 2011)

<<http://www.primeahotels.com/sejour-guadeloupe/carte-caraibes.php>>

Doc. 4 : Site officiel du routard. (page consultée le 14 mai 2011)

<[http://www.routard.com/pop\\_up\\_visuel/id\\_carto/36.htm](http://www.routard.com/pop_up_visuel/id_carto/36.htm)>

## Annexe 3 : les pirates au cinéma



©

Doc. 1 (ci-dessus) : Le capitaine Blood, campé par Errol Flynn (au centre) dans le film de Michael Curtiz (*op. cit.*).

Doc. 2 (ci-dessous) : Le Corsaire Rouge, campé par Burt Lancaster (à gauche) dans le film de Robert Siodmak (*op.cit.*).

Deux représentants flamboyants du pirate-héros, beau et chevaleresque.



©

Sources :

Doc.1 : Site amateur. (page consultée le 14 mai 2011)

<<http://www.basilrathbone.net/films/captainblood/cb101.jpg>>

Doc.2 : Site officiel du magazine *Première*. (page consultée le 14 mai 2011)

<<http://www.premiere.fr/Cinema/Photos-film/Photos-acteur/Nick-CRAVAT-275801>>

## Annexe 3 (suite)



©



©



©

Doc. 3 (en haut à gauche) : Long John Silver, incarné par Charlton Heston (à droite) aux côtés de Jim Hawkins (Christian Bale) dans *l'Île au trésor* de F.C. Heston (*op. cit.*).

Doc. 4 (en bas à gauche) : le Capitaine Crochet campé par Jason Isaacs dans *Peter Pan* de P.J. Hogan (cf. filmographie).

Doc. 5 (ci-dessus) : de gauche à droite : Mouche (Bob Hoskins), le Capitaine Crochet (Dustin Hoffman) et Peter Pan (Robin Williams) dans *Hook* de Steven Spielberg (cf. filmographie).

Le pirate de roman fascine. Il est à la fois terrifiant et envoûtant. Au cinéma, son costume est souvent très travaillé.

Sources :

Doc. 3 : Site amateur. (page consultée le 14 mai 2011) <<http://www.medium4you.be/Stevenson-L-ile-au-tresor.html>>

Doc. 4 : Site officiel d'Allociné. (page consultée le 14 mai 2011) <<http://www.allocine.fr/film/fichefilm-28760/photos/detail/?cmediafile=18369197>>

Doc. 5 : Site officiel du magazine Cinémovies. (page consultée le 14 mai 2011) <<http://www.cinemovies.fr/photog-74950-2.html>>

## Annexe 3 (suite)



©

Doc. 6 (ci-dessus) : Roman Polanski (à droite) aux côtés du Capitaine Red (Walter Matthau) sur le tournage de *Pirates* (*op. cit.*).

Doc. 7 (ci-dessous) : Peter Ustinov (à gauche) donne la réplique à Dean Jones dans *Le fantôme de Barbe Noire* de Robert Stevenson (*op. cit.*).

Bedonnant, alcoolique et haut en couleurs, le pirate de comédie est là pour faire rire.



©

Sources :

Doc. 6 : Site officiel du journal anglais The Guardian. (page consultée le 14 mai 2011)  
<<http://www.guardian.co.uk/theobserver/2010/apr/18/roman-polanski-pirates-set-photography#zoomed-picture>>

Doc. 7 : Site officiel Tout le Ciné. (page consultée le 14 mai 2011)  
<<http://www.toutlecine.com/images/film/0002/00023644-le-fantome-de-barbe-noire.html>>

## Annexe 3 (fin)



©

Doc. 8 (ci-contre) : le Capitaine Jack Sparrow campé par Johnny Depp dans la saga *Pirates des Caraïbes* (op. cit.).

Doc. 9 (ci-dessous) : le Capitaine Teague incarné par Keith Richards dans la saga *Pirates des Caraïbes* (op. cit.).

Le Capitaine Teague est le père de Jack Sparrow dans le scénario, mais il l'est aussi dans la réalité : Johnny Depp s'est en effet inspiré du look de son ami Keith Richards, guitariste des Rolling Stones, pour donner vie à son personnage. Bagues, dreadlocks, perles et accessoires, le pirate est aujourd'hui une véritable rock star !

Sources :

Doc. 8 : Site de l'événementiel. (page consultée le 14 mai 2011)

<[http://www.lesitedevenementiel.com/wp-content/uploads/pirates\\_des\\_caraibes\\_4.jpg](http://www.lesitedevenementiel.com/wp-content/uploads/pirates_des_caraibes_4.jpg)>

Doc. 9 : Site officiel d'Allociné. (page consultée le 14 mai 2011)

<<http://www.allocine.fr/film/fichefilm-139812>

/photos/detail/?cmediafile=19733932>



©

# Annexe 4 : définition de la piraterie moderne

[Texte et schéma extraits du dossier « Mieux comprendre la piraterie »<sup>119</sup>]

## Existe-t-il une définition de la piraterie ?

La piraterie a été définie dès 1958 (Convention de Genève) comme tout acte illicite de violence, de détention, ou de dépréciation commis à titre privé pour des buts personnels par l'équipage ou les passagers d'un navire privé.

## Quelles sont les conditions requises pour caractériser un acte de piraterie ?

Quatre conditions exclusives caractérisent l'acte de piraterie :

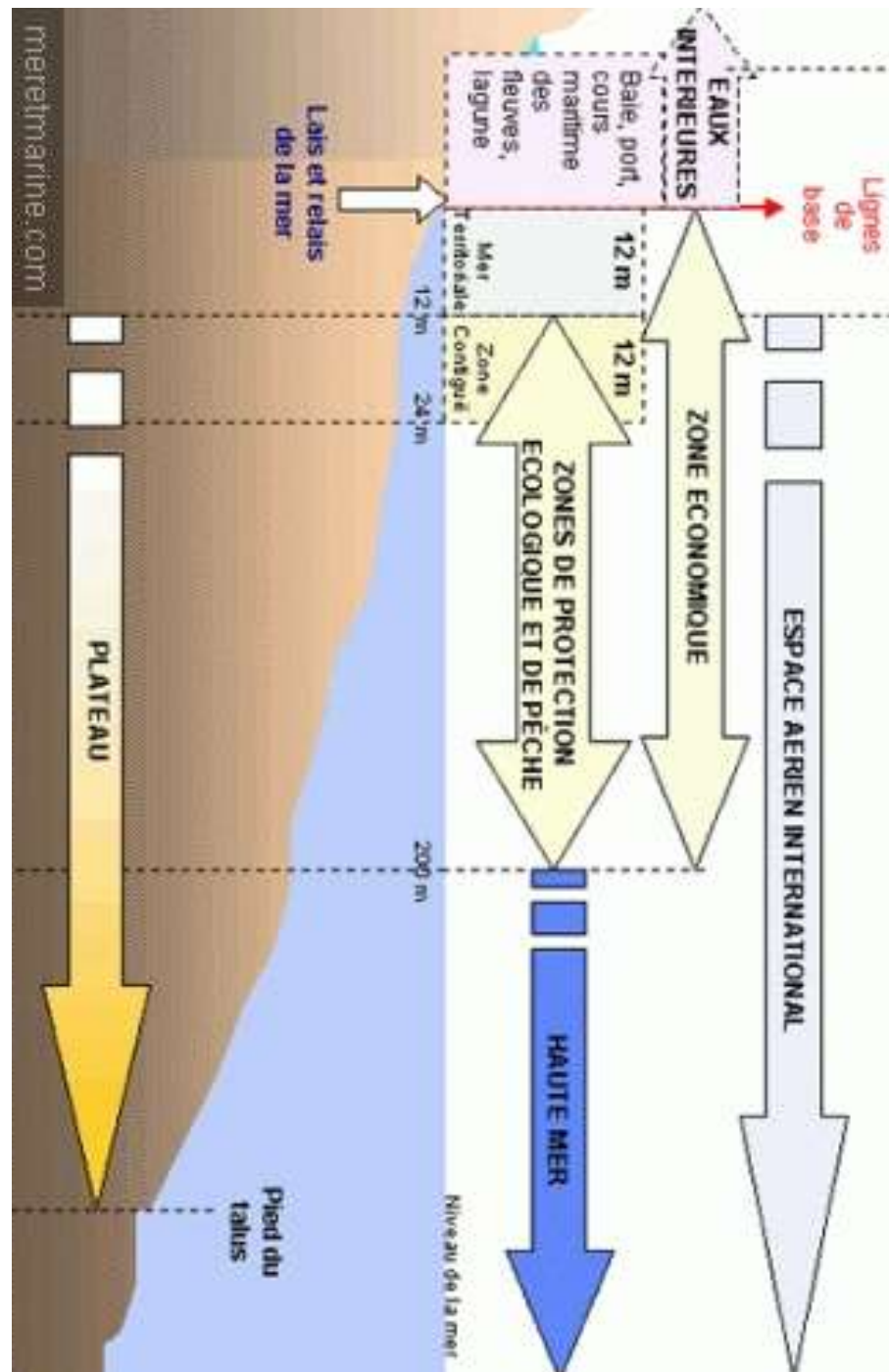
- L'acte doit être commis en haute mer, c'est-à-dire au minimum au-delà de la limite des 12 milles (environ 20km des côtes).
- L'acte doit être commis avec « violence » : par exemple, le fait de monter à bord, par la force, et sans y être invité correspond à cette définition.
- Le bateau « pirate » doit être un bâtiment civil.
- L'attaque doit être effectuée à des fins privées (vol, demande de rançon...). Cette définition exclut les actes de terrorisme.

---

<sup>119</sup> Site officiel de l'actualité maritime internationale. (page consultée le 22 mai 2011)  
<<http://www.meretmarine.com/article.cfm?id=108852>>

## Annexe 4 (suite)

[Texte et schéma extraits du dossier « Mieux comprendre la piraterie »<sup>120</sup>]



©

<sup>120</sup> Site officiel de l'actualité maritime internationale. (page consultée le 22 mai 2011) <<http://www.meretmarine.com/article.cfm?id=108852>>